

## La frontière germano-polonaise

### Ouvrages

Gabriel Wackermann, *La nouvelle Europe centrale*, 1997

Timothy Snyder, *La reconstruction des nations Pologne Ukraine Lituanie Bélarus 1569-1999*, 2017

Jean-Paul Cahn et Ulrich Pfeil (éditeurs), *Allemagne 1945-1961. De la catastrophe à la construction du Mur*, 2008

Idem, *Allemagne, 1961 -1974. De la construction du mur à l'Ostpolitik*, 2009

Idem, *Allemagne 1974-1980. De l'Ostpolitik à l'unification*, 2009

Hans Stark et Nele Katharina Wissmann, *L'Allemagne change risques et défis d'une mutation*, 2015

Claude Trojan, *La République démocratique allemande. Histoire d'un état rayé de la carte du monde*, 2012

Claire Trojan, *L'identité interdite : les expulsés Allemands en RDA 1945-1953*, 2014

*L'unification de l'Allemagne en 1990. Une documentation*, 1991 (recueil de discours et de traités)

Bernadetta Nitschke, *Wysiedlenie ludnosci niemieckiej z Polski w latach 1945-1949*

(L'expulsion de la population allemande de Pologne dans les années 1945-1949), 1999

### Articles :

Jean-François Juneau, « Egon Bahr et la politique à l'Est de la République Fédérale d'Allemagne 1963-1975 Stabilité et transformation », *Revue d'histoire diplomatique*, 2012, p. 167-181.

Sébastien Rossignol, « Doit-on encore parler de colonisation allemande au Moyen-Âge ? Réflexion sur l'historiographie récente concernant l'Europe du Centre-Est au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle », *Revue historique*, 2016, pages 905 à 940.

Marie-France Gaunard, « Les coopérations transfrontalières en Europe : l'exemple des eurorégions, dans Christian Desplat (dir.), *Frontières*, 2002, p. 347-357.

Revue *Allemagne d'aujourd'hui*, avril-juin 2019, numéro spécial

### Atlas papier

Werner Hilgmann, *Atlas zur deutschen Zeitgeschichte 1918-1968*, 1984

Westermann *Grosser Atlas zur Weltgeschichte*, 1978

*Grosser historischer Weltatlas*, III, Neuzeit, 1968

### Articles en ligne :

Jean Rémi Carbonneau, « La complétude institutionnelle des Sorabes de Lusace depuis l'unification des États allemands », *Politique et Sociétés*, 36, 2017

Frédéric Dessberg, « Enjeux et rivalités politiques franco-britanniques : le plébiscite de haute Silésie (1921) », *Revue historique des armées*, 2009, p. 53-66.

Pierre Dumas, « Le partage de la Haute-Silésie », *Annales de Géographie*, t. 31, n°169, 1922. p. 1-14

Pierre Koenig, « La frontière de l'Oder-Neisse », *Annuaire français de droit international*, volume 36, 1990. p. 107-123

Benjamin Kostrubiec, Wieslawa Zyszkowska, « Bouleversements territoriaux et migrations forcées au XXe siècle en Pologne », *Espace, populations, sociétés*, 1992, p. 203-214.

Florence Lelait, « Les expulsés allemands. Des victimes en quête de reconnaissance », Amnis, *Revue d'études des sociétés et cultures contemporaines*, 2006

Piotr Madajczyk, Dorota Dakowska, « Les minorités nationales dans le processus de réconciliation germano-polonais, *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 31, 2000, n°1. L'Allemagne et l'Europe centrale à l'heure de la réconciliation. p. 81-96.

Chantal Metzger, « La réunification allemande dans le cadre des relations internationales », *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain* Les Cahiers du Mimmoc, 2016.

Rainer Münz, Ralf Ulrich, « Les migrations en Allemagne : 1945-1996 », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 14, n°2, 1998. Immigrés et minorités ethniques dans l'espace politique européen. p. 173-210.

Lionel Picard, « La ligne Oder-Neisse est-elle la frontière définitive germano-polonaise ? Le combat des expulsés autour d'une limite géographique », *Sciences Humaines Combinées* [en ligne], Numéro 5 – Limite, 4 mars 2010

Eric Remacle, « La CSCE et les droits des minorités nationales », *Politique étrangère*, n°1 - 1993 - 58<sup>e</sup>année. p. 141-154.

Wojciech Wrzesinski, « L'Allemagne et la Pologne, 1918-1944-2000 », *Matériaux historiques de notre temps*, 2001

*Le Monde diplomatique* : Janvier 1990 ; Mars 1990 ; Avril 1990 ; Décembre 1990 ; Août 1991

Je commencerai ce cours par une citation de Paul Valéry tirée de *Regards sur le monde actuel* « La division même du territoire habitable en nations politiquement définies est purement empirique. Elle est historiquement explicable : elle ne l'est pas organiquement, car la ligne tracée sur la carte et sur le sol qui constitue une frontière résulte d'une suite d'accidents consacrés par des traités. Dans bien des cas, cette ligne fermée est bizarrement dessinée : elle sépare des contrées qui se ressemblent, elle en réunit qui diffèrent grandement ; et elle introduit dans les relations humaines des difficultés et des complications dont la guerre qui en résulte n'est jamais de solution mais au contraire un nouvel ensemencement ».

Les frontières de l'Europe ont sans cesse bougé au cours des siècles passés. Pour résigner le cas que nous allons étudier, je ferai allusion à deux événements antérieurs qui concernent la France. En 1860, pour remercier Napoléon III de l'avoir aidé à lutter contre l'Autriche, Victor-Emmanuel de Savoie donne à la France le comté de Nice et la Savoie. Les frontières sont modifiées et elles permettent à la France de récupérer des territoires où l'on parle français et qui avaient déjà appartenu au pays pendant la période révolutionnaire mais ce transfert de souveraineté, ces nouvelles frontières sont validées par un plébiscite dans l'esprit du temps, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes

Dix ans plus tard, après une nouvelle guerre, une situation très différente apparaît. La France battue par les Etats allemands dirigés par la Prusse est contrainte au traité de Francfort de céder les deux départements alsaciens et la Moselle. Il n'y a aucune consultation de la population locale, simplement le droit pour ceux qui ne veulent pas devenir sujet de l'Empire allemand d'émigrer (« droit d'option » dérivé du *jus emigrandi* élaboré aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles). Ceci pour deux raisons, d'une part par la volonté du chancelier de fer Bismarck, qui se préoccupe peu du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et aussi avec l'idée

qu'il s'agit de réparer l'injustice causée par Louis XIV qui avait annexé l'Alsace, cette région de dialecte germanique.

## **I Le tracé de la frontière germano-polonaise en 1939 : un *casus belli* idéal**

### ***A Le corridor de Dantzig***

Les frontières de 1939 datent du règlement du premier conflit mondial. Les articles 27 (point 7), 28 et 87 du traité de Versailles fixaient les limites germano-polonaises (texte site de l'université de Perpignan). Comme avant le premier partage de 1772, la Pologne obtenait un accès à la mer baltique ce qui avait un double inconvénient : 1<sup>e</sup> de couper l'Allemagne en deux et d'encercler la Prusse orientale 2<sup>e</sup> de faire passer une partie des Allemands de Posnanie sous autorité polonaise en vertu de l'article 91. Les habitants de ces contrées prenaient la nationalité polonaise sauf s'ils optaient dans un bref délai pour la nationalité allemande.

### ***B Les plébiscites de 1921***

Pendant la Première guerre mondiale, le Président Wilson avait évoqué le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, même si dans les traités la situation n'avait pas toujours été respectée, du fait des rapports de force (exemple flagrant, la Hongrie). Aussi, en vertu des articles 88, 94, 95, 96 et 97 du Traité de Versailles (28 juin 1919), la Société des nations avait organisé en 1921 des plébiscites pour décider du sort des deux territoires situés au sud de la Prusse, en Mazurie, et également dans l'Est de la Silésie (article 88). Ils avaient été en faveur de l'Allemagne malgré les protestations de la Pologne qui considérait que les découpages des secteurs électoraux désavantageaient les populations rurales polonaises au profit des villes germanophones, en particulier en Silésie. La France avait œuvré pour que la Pologne récupère les régions industrielles alors que le RU souhaitait une limite plus à l'est, plus favorable à l'Allemagne.

### ***C La 3<sup>e</sup> disparition de la Pologne au 5<sup>e</sup> partage (septembre 1939)***

Après l'Autriche, les Sudètes, la Bohème, Hitler s'en prend à la Pologne. Le 23 août 1939 est signé le pacte germano-soviétique avec partage en deux zones d'influence de l'Europe orientale. Les Allemands envahissent la Pologne le 1<sup>er</sup> septembre 1939, les Soviétiques le 17 septembre, en prétextant que vu l'effondrement de l'armée polonaise, il n'y avait plus d'Etat polonais et que les traités signés entre la Pologne et l'RSS étaient caducs. Il fallait prendre sous la protection de l'URSS les Ukrainiens et les Biélorusses en franchissant la frontière (l'armée polonaise « commémoré » toujours le 17 septembre). La frontière définitive est légèrement plus à l'est que prévu. Après l'invasion de l'URSS en 1941, le IIIe Reich intègre de nouvelles terres polonaises et modifie le découpage administratif qui ne correspond pas aux anciennes frontières.

## **II La frontière germano-polonaise à l'issue de la deuxième guerre mondiale**

### ***A La nouvelle frontière politique***

Peu à peu après l'échec de Stalingrad (janvier-février 1943), l'armée du III<sup>e</sup> Reich recule progressivement ; l'Armée rouge avance, récupère les territoires perdus et pénètre en Pologne qui est libérée dans une grande partie de l'année 1944 (avec l'affaire du soulèvement de

Varsovie) et à l'automne la Prusse-Orientale est atteinte. La perspective de la Victoire approche et avec elle la nécessité de réorganiser l'Europe, notamment sur le plan politique et territorial.

Plusieurs conférences réunissent les Alliés : le protocole de Londres le 12 septembre 1944 précise que l'Allemagne reviendra à ses frontières de 1937 et comptera trois zones d'occupation ; les accords de Londres du 14 novembre suivant précisant que l'Allemagne sera également gouvernée par les trois vainqueurs ; il est simplement ajouté le 12 février 1945 à Yalta que les deux alliés occidentaux, États-Unis et Royaume-Uni, accorderont sur leur zone initialement prévu une partie pour la France. L'autorité suprême appartient donc à la « Supreme Authority with Respect to Germany ».

L'Union soviétique souhaite absolument pour compenser des dommages et des pertes humaines et des destructions des nazis récupérer les territoires annexés en vertu des accords Molotov-Ribbentrop d'août 1939 c'est-à-dire les pays baltes, la partie orientale de la Pologne avec une partie de la Biélorussie et de l'Ukraine ainsi que la Bessarabie. La Pologne perd ainsi 161000 km<sup>2</sup>. Les Alliés acceptent mais il faut pour cela donner une compensation au Comité polonais de libération nationale créé en 1944 et inféodé à Moscou. La Pologne va obtenir l'administration, la gestion des territoires situés à l'est d'une ligne constituée par l'Oder (Odra) et la Neisse(Nisa) ; il y a débat sur la Nisa en question car il y en a une qui coule sud-nord entre la Saxe et la Silésie et une autre beaucoup plus à l'est qui coule en pleine Silésie. Le choix se portera sur la Neisse occidentale qui passe à Görlitz. Cela procure un gain de 85000 km<sup>2</sup> qui donne aussi 600 km de côtes à la Pologne. Le territoire est passé de 390000 à 313000 km<sup>2</sup>.

#### Article 9 Potsdam (texte site de l'université de Perpignan)

« Les chefs des trois gouvernements réaffirment qu'à leur avis, la délimitation définitive de la frontière polonaise occidentale doit être ajournée jusqu'au moment du règlement de la paix.

« Les chefs des trois gouvernements sont d'accord pour que l'État polonais administre, en attendant le tracé définitif de cette frontière, les anciens territoires allemands qui sont situés à l'est d'une ligne partant de la mer Baltique, immédiatement à l'ouest de Swinemünde, pour descendre le long de l'Oder jusqu'au confluent de la Neisse occidentale, puis longer celle-ci jusqu'à la frontière tchécoslovaque, y compris la partie de la Prusse orientale qui n'est pas placée sous l'administration soviétique en vertu de l'accord intervenu à la présente conférence de la région de l'ex-ville libre de Dantzig, lesdits territoires ne devant pas être, à cette fin, considérés comme faisant partie de la zone soviétique d'occupation de l'Allemagne. »

Les Alliés acceptent cette gestion jusqu'à la signature des traités de paix, ce qui explique que sur tous les atlas allemands de l'après-guerre, la Poméranie la Silésie sont marqués « territoire sous administration polonaise » et n'apparaissent pas comme partie intégrante de la Pologne. Parallèlement, une convention russe-polonaise du 21 avril 1945 partage la Prusse-Orientale en deux la moitié sud étant sous administration polonaise, la partie nord étant concrètement annexée par les Russes qui tiennent ainsi le port de Königsberg (devenu Kaliningrad). Là encore, le territoire prussien apparaît sur les cartes allemandes comme territoire sous administration polonaise et soviétique.

L'article 6 de Potsdam (2 août 1945): La Conférence a examiné une proposition du gouvernement soviétique suivant laquelle, en attendant le règlement définitif des questions territoriales par les traités de paix, la partie de la frontière occidentale de l'Union des républiques socialistes soviétiques contiguë à la mer Baltique, partirait d'un point situé sur la côte orientale de la baie de Dantzig pour se diriger vers l'est au point de jonction des frontières de la Lituanie, de la République polonaise et de la Prusse orientale, au nord de Braunsberg-Goldap.

La Conférence a accepté le principe de la proposition soviétique concernant le transfert définitif à l'Union des républiques socialistes soviétiques de la ville de Koenigsberg et de la région limitrophe, telle qu'elle est décrite plus haut, sous réserve de l'examen de la frontière actuelle par des experts.

Le président des États-Unis et le premier ministre britannique ont déclaré qu'ils appuieraient la proposition de la Conférence au moment du prochain règlement de la paix. »

### ***B La nouvelle frontière ethno-linguistique***

Les modifications territoriales ne sont pas simplement un déplacement des frontières ; elles correspondent en effet à un des plus vastes mouvements de population du XX<sup>e</sup> siècle en Europe car il s'agit en grande partie de ne pas recommencer les erreurs de la Première guerre mondiale. Cette nouvelle frontière politique offre deux avantages : elle donne un aspect beaucoup plus compact au territoire polonais et elle supprime le corridor de Dantzig que la Prusse avait toujours cherché à annexer depuis les partages de la Pologne au XVIII<sup>e</sup> siècle et qui avait été un des éléments de la revanche après 1919.

Au cours de la guerre, les communistes polonais internationalistes avaient abandonné leur programme de soutien aux droits des minorités notamment, une polonaise communiste, colonel de l'Armée rouge, Wanda Wasilewska, fille du premier ministre des affaires étrangères de la Pologne indépendante de 1918. Ce faisant, les communistes rejoignent les positions de la droite nationaliste représentée notamment par Stanisław Grabski: il faut une Pologne peuplée de Polonais. Dans un texte publié le 27 septembre 1944, le gouvernement de Lublin déclare : « L'expérience de la "cinquième colonne" et les méthodes d'occupation allemandes pendant la guerre rendent impossible une cohabitation des populations polonaise et allemande dans l'espace d'un même État » Par ailleurs, ailleurs Staline est convaincu que l'homogénéité ethnique rendra les territoires plus faciles à gouverner. N'oublions pas en effet que le déplacement vers l'ouest de la frontière entre l'URSS et la Pologne sur la ligne Curzon, s'accompagne aussi de transfert de populations, les Polonais de ces régions s'installant dans la petite et la grande Pologne tandis que les Ukrainiens vivant en territoire polonais sont transférés vers l'Ukraine. Il ne s'agit plus de déplacements sanctions comme dans l'URSS des années 30 mais de la volonté d'établir des Etats nations (il n'y a pas de contrainte de l'URSS puisque des Hongrois restent en Tchécoslovaquie et Roumanie).

Cette position à l'aval des Alliés. Le 15 décembre 1944, Winston Churchill déclare devant le parlement britannique « l'expulsion est à long terme la solution la plus satisfaisante ; elle mettra fin au mélange des populations qui conduit à des problèmes sans fin ». Bien évidemment, ce problème des Allemands restés à l'est de la ligne Oder-Neisse s'inscrit dans un problème beaucoup plus vaste ; nous pensons au même moment à la frontière germano-tchécoslovaque avec les Sudètes. En mai 1945, le secrétaire général du Parti Ouvrier Polonais (POP) Władysław Gomułka (1905-1982) déclare « Nous devons les mettre à la porte ».

Les Alliés s'attendaient à recevoir dans les 4 zones occupées environ 7 millions de réfugiés allemands venus des contrées orientales ; en fait il reviendra près du double entre 12 et 14 millions. Et alors que selon l'article XIII de l'accord de Potsdam « Les trois gouvernements, après avoir examiné la question sous tous ses aspects, reconnaissent qu'il y aura lieu de procéder au transfert en Allemagne des populations allemandes restant en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Hongrie. Ils sont d'accord pour estimer que ces transferts devront être effectués de façon ordonnée et humaine. Étant donné que l'arrivée d'un grand nombre d'Allemands en Allemagne accroîtrait la charge qui pèse déjà sur les autorités d'occupation, ils estiment que le conseil de contrôle doit d'abord étudier le problème en tenant compte particulièrement de la répartition équitable de ces Allemands entre les différentes zones d'occupation », les structures seront donc totalement débordées, ce qui est entraînera le chaos et des conditions de déplacement particulièrement difficiles. En mai 1945 les 2/3 des Allemands ne vivent pas chez eux. En effet, ces réfugiés étant accueillis dans un pays dont ils détiennent déjà la nationalité, le Haut-Commissariat des nations Unies aux réfugiés n'a pas voulu les prendre en charge.

### **III Deux légitimités historiques qui s'affrontent**

#### *A La fin du Drang nach Osten*

La nouvelle frontière linguistique entraîne un bouleversement majeur sur la carte de l'Europe ; c'est la disparition de ce que les historiens Allemands avaient appelé le Drang nach Osten, la marche vers l'est, la colonisation allemande au cours du Moyen-Âge. Cette colonisation avait abouti progressivement à la germanisation du Mecklenburg, de la Saxe, de la Thuringe, du Brandebourg, de la Silésie, de la Poméranie et de la Prusse orientale sans compter une multitude de petites implantations allemandes dans les territoires de la Pologne, de la Lituanie, des pays baltes, base des revendications pangermanistes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et également justification de l'espace vital « Lebensraum » ambitionné par Adolf Hitler.

Il faut noter toutefois en lien justement avec la nouvelle frontière germano-polonaise, que les travaux des historiens ont été particulièrement intenses dans ce domaine et que les visions traditionnelles telles que celles par exemple de l'historien bordelais Charles Higounet ont été réinterprétées au cours de ces dernières années. Y a-t-il eu véritablement germanisation par migrations sans doute mais également vraisemblablement par assimilation de populations locales. Aujourd'hui on parle moins de colonisation que de « peuplement allemand » « Deutsche Ostsiedlung », en grande partie parce qu'il ne s'agit pas d'une entreprise de conquête mais davantage un processus lié aux défrichements et au cours duquel les acteurs n'ont pas été seulement les Allemands. La marche vers l'Est n'a pas été simplement menée de manière schématique par les chevaliers teutoniques, les travaux ont montré souvent qu'il s'agissait de princes locaux notamment Polonais qui avaient fait appel à des marchands et à des paysans venus de l'Ouest. Certains historiens anglo-saxons parlant à ce niveau d'européisation de l'Europe c'est-à-dire de peuplement des périphéries c'est-à-dire d'une part par exemple dans l'Europe centrale et Sud-est les Balkans, la partie orientale, mais aussi l'Espagne avec le phénomène de la reconquista. Cette vision ne fait pas bien sûr l'unanimité et d'autres historiens préfèrent parler de la révolution du XIII<sup>e</sup> siècle qui se manifeste par l'essor de villes, par la construction de châteaux, par la diffusion de l'écrit, et accessoirement par

l'implantation de colons dans les régions plus ou moins vides notamment des Allemands. Par contre, rien n'a été fait jusqu'à présent, en grande partie en raison des sources, pour étudier la perception par les contemporains, par les hommes du Moyen-Âge de ce processus et du fait national.

### ***B Le retour aux frontières de la première Pologne***

Avec ces nouvelles frontières qui brisent un passé multiséculaire, l'implantation allemande des XII-XIII-XIV<sup>e</sup> siècles, les Polonais répondent par une autre légitimité historique. En quelque sorte, l'expulsion des Allemands ne fait que revenir à la situation antérieure. La justification de la possession polonaise est plus ancienne, donc juridiquement fondée et les historiens polonais ont notamment multiplié les fouilles dans ces régions pour trouver des traces d'une culture matérielle slave alti-médiévale, antérieure à la pénétration allemande. Le nouvel état de fait met fin à « l'agression germanique séculaire ». Les cartes polonaises montrent bien que effectivement le premier royaume polonais celui de la dynastie des Piasts aux X-XII<sup>e</sup> siècle s'étendait jusque vers l'Oder-Neisse et avait à peu près la même forme que l'État polonais actuel, voire débordait même sur la Poméranie occidentale conquise au début du XII<sup>e</sup> siècle par Bolesław III Krzywousty (Boleslas Bouche-Torse). Les travaux montrent aussi que, du temps des Carolingiens, l'expansion slave avait atteint son maximum et que bien ses territoires situés sur les marches de l'Empire (Marche de Lusace, Marche du Nord), en zone correspondant à l'ancienne République démocratique allemande, était peuplés de tribus slaves, du Nord au sud, les Abodrites, les Leutizes (ou Wiltzes), les Héveles et les Sorbes ou Sorabes de Lusace (dont il reste une petite communauté à l'ouest de la ligne Oder-Neisse).

## **IV Des relations germano-polonaises liées au sort des réfugiés**

### ***A Le cas de la République démocratique allemande***

Le statut des Allemands déplacés n'est pas le même dans les deux Allemagne. Prenons le cas de la zone soviétique qui du fait de la division progressive des anciens Alliés avec la mise en place de la guerre froide aboutit à la création de la République démocratique allemande en 1949. La position du gouvernement est-allemand est liée aux impératifs de la politique soviétique qui ne veut pas de tension entre ses anciens alliés. Il y a dans la zone orientale environ 24 % de la population qui est constituée de réfugiés à la fin des années 40 avec des situations variables 17 % de réfugiés en Saxe à 43 % en Mecklenburg.

Pour ne pas tendre les relations avec la Pologne voisine, la RDA signe le 6 juillet 1950 le traité de Görlitz (Zgorzelec) qui reconnaît la ligne Oder-Neisse comme frontière (le tracé est entériné le 27 janvier 1951), on ne parle pas officiellement de réfugiés mais de « personnes déplacées » (Umsiedler) qui sont encadrés par une administration particulière le ZVU « Zentral Verwaltung für Umsiedler » puis progressivement on parle de « nouveaux citoyens » (Neubürger) et dans les années 50, il n'y a plus d'allusions à l'origine des citoyens est-allemands. Parallèlement, il y a interdiction de l'utiliser les anciens noms allemands pour les localités passées dans le territoire polonais : Wrocław au lieu de Breslau, Gdańsk au lieu de Dantzig, Szczecin au lieu de Stettin, etc.

### ***B Le cas de la République fédérale d'Allemagne***

Les trois zones occidentales sont devenues la République fédérale d'Allemagne qui s'est dotée en 1949 non pas d'une constitution mais d'une Loi fondamentale et a pris pour capitale provisoire Bonn. La position vis-à-vis des frontières comme des déplacés est très différente. Le 13 juin 1950, une déclaration du Bundestag précise « Le territoire [à l'est de la ligne Oder-Neisse] est toujours une partie de l'Allemagne ». En effet l'Allemagne occidentale a créé un « ministère des expulsé réfugiés et blessés de guerre » dès 1949 le Bundesministerium für Vertriebene, Flüchtlinge und Kriegsgeschädigte. La RFA distingue en effet ceux qu'elle appelle les réfugiés, fugitifs Flüchtlinge, qui ont fui devant l'Armée rouge, malgré les consignes contraires du III<sup>e</sup> Reich qui étaient de résister sur place, et les expulsés Vertriebenen ou Heimatvertriebenen, contraints après la capitulation. On voit parallèlement se multiplier les associations de réfugiés (Landsmannschaften) dont la proportion varie selon les régions : ils s'organisent dès 1950 dans une « alliance des réfugiés » (Bund der Vertriebene) qui signe en mai une Charte des expulsés allemands et organise tous les ans un jour de la patrie *Tag der Heimat* qui maintient donc un lien nostalgique avec les anciens territoires.

Ils représentent en pourcentage moins qu'en RDA mais tout de même environ 15% de la population. Ils n'ont pas toujours été très bien accueillis en Bavière, en Bade-Wurtemberg car ils ont des pratiques religieuses différentes, beaucoup sont protestants, luthériens, dans une Allemagne occidentale où les catholiques dominent, ils ont des spécificités linguistiques et surtout ils rappellent la défaite du Reich et dans un contexte d'une Allemagne appauvrie, ils sont des concurrents pour l'obtention d'une aide humanitaire.

Après 1949, il faut rajouter une 3<sup>e</sup> catégorie car la RFA, dynamique, libérale négocie avec plusieurs pays le retour de certaines minorités allemandes. Ce sont des « rapatriés » (Aussiedler). Elle en fait venir de Pologne avec le Dégel de Khrouchtchev, lors de négociations commerciales puisqu'il n'y a pas de reconnaissance diplomatique.

### ***C La minorité allemande en Pologne***

Malgré la volonté de déplacement de populations et pour reprendre un terme employé plus récemment, un nettoyage ethnique, tous les Allemands ne sont pas partis en 1945-47. L'on trouve donc dans la nouvelle Pologne communiste des petits îlots très minoritaires moins de 1 % de la population. Même si l'on peut voir une certaine permanence géographique, la nouvelle Pologne a souhaité casser les cadres provinciaux anciens de manière à faire disparaître toute trace de l'ancienne Poméranie et de l'ancienne Silésie. Toutefois en Silésie centrale dans la région d'Opole, subsiste une importante minorité germanophone qui approche les 10 % de la population. Dans le cadre des institutions communistes, cette minorité ne dispose d'aucun statut particulier. Les Mazures, Silésiens et Warmiens sont considérés comme des populations polonaises libérées après 1945. La reconnaissance d'une minorité allemande ne pourrait que justifier les prétentions de la RFA. Dans les années 1960, le Parti Ouvrier Unifié Polonais POUT lance des campagnes anti-allemandes, accusant la RFA d'entretenir le « revanchisme », notamment en 1968 et même en 1970 à l'occasion des 25 ans de la nouvelle Pologne. La minorité allemande est toujours vue comme une 5<sup>e</sup> colonne. En outre, le gouvernement, hostile à l'Eglise, avait vivement critiqué le geste des évêques catholiques polonais le 18 novembre 1965, à la fin du concile de Vatican II. Ces évêques avaient accordé leur pardon et demandé le pardon aux évêques catholiques allemands et ceux-ci avaient aussi,

le 5 décembre, accordé leur pardon sans reconnaître la perte des territoires de l'est de la ligne Oder-Neisse.

## ***V De l'Ostpolitik à la réunification***

### ***A L'Ostpolitik***

La 1ere grande évolution est caractéristique de l'Ostpolitik menée par le chancelier Willy Brandt en charge à partir de 1969. Cette même année, il supprime le ministère particulier et il va engager une politique de dialogue avec les régimes communistes, l'URSS, la République démocratique allemande et la Pologne, sur les conseils d'un de ses proches, secrétaire d'Etat, Egon Bahr, convaincu que la réunification ne pourra pas se faire contre ou sans l'URSS. Cette politique de rapprochement vise à établir un statu quo tout en laissant ouvertes les perspectives pour l'avenir, elle suscite une forte opposition en RFA des associations de réfugiés qui organisent de multiples manifestations car l'Ostpolitik entérine la frontière alors que les réfugiés souhaitaient une éventuelle renégociation de la frontière.

Si les réfugiés restent nostalgiques des anciennes frontières du Reich, Brandt sait qu'il peut s'appuyer sur une partie croissante de l'opinion publique : si en février 1966, 27 % des Allemands de l'Ouest étaient favorables à la reconnaissance de la ligne Oder-Neisse comme frontière, le pourcentage monte à 47 % en novembre 1967. Alors que par la Déclaration du 3 octobre 1954, EU, RU et France considéraient que seule la RFA, dotée d'élections libres, pouvait prétendre parler au nom de l'Allemagne, Brandt va être le premier chancelier occidental à qualifié la RDA d'État en octobre 1969 alors que son prédécesseur Chrétien-Démocrate parlait de « phénomène » (Phänomen) Les deux Allemagnes se reconnaissent mutuellement en novembre-décembre 1972 et entrent à l'ONU en 1973.

Par le traité de Varsovie signé lors d'une visite importante de Brandt marqué par son agenouillement devant le mémorial du ghetto juif, par une allocution télévisée où il reconnaît la perte définitive des anciens territoires de l'Ouest. La visite avait plus marqué à l'Ouest - où une partie de la droite met en doute sa légitimité à s'excuser pour les crimes allemands car il avait fui en Norvège et avait été naturalisé norvégien jusqu'en 1948- qu'à l'Est d'autant qu'il s'agissait des victimes juives et non polonaises. Ce traité du 7 décembre 1970 engage la Pologne et la République fédérale d'Allemagne dans la l'obligation de ne pas recourir à la force pour régler leurs différends et la ligne Oder-Neisse est considérée comme la frontière occidentale de la Pologne ; en effet la RFA ne peut pas reconnaître la frontière de l'Allemagne puisque en fait c'est la RDA qui a une limite mais les Polonais inquiet veulent se garantir de tout revanchisme allemand.

Article I(1) La République fédérale d'Allemagne et la République populaire de Pologne sont d'accord pour constater que la ligne frontière existante, dont le tracé a été fixé au chapitre IX des accords de la conférence de Potsdam du 2 août 1945, forme la frontière d'Etat occidentale de la République populaire de Pologne. (Le tracé part de la Baltique immédiatement à l'ouest de Swinemünde, suit l'Oder jusqu'au confluent de la Neisse de Lusace, puis le cours de cette dernière jusqu'à la frontière tchécoslovaque).(2) Elles confirment l'inviolabilité de leurs frontières existantes pour le présent et l'avenir, et s'engagent réciproquement au respect sans restriction de leur intégrité territoriale.(3) Elles déclarent n'avoir l'une envers l'autre aucune prétention territoriale et qu'elles n'en élèveront pas à l'avenir.

Et ils refusent d'ailleurs de lier les négociations sur la frontière avec l'étude du cas de la minorité allemande en Pologne. Les associations de réfugiés vont multiplier les manifestations à l'ouest contre ce traité et en 1974 elles créeront une « fondation pour la culture des expulsés Allemands ».

### ***B La chute du bloc de l'Est et les perspectives de réunification***

Le printemps 1989 est marqué par l'effritement progressif du Pacte de Varsovie par effet de Domino. Les Polonais qui ont résisté avec le syndicat Solidarnosc depuis 1980 remportent les élections le 2 juin 1989. La situation de la RDA se dégrade du fait de la relance du mouvement de fuite des Allemands de l'Est via la Tchécoslovaquie et la Hongrie qui assouplit les conditions de passage à l'Est. Cela aboutit le 9 novembre à l'ouverture du Mur.

Le régime semble en sursis et les perspectives d'une réunification commencent à apparaître. Le ministre des Finances allemand Théo Waigel tient alors des propos inquiétants sur la frontière ouest de la Pologne ; le chancelier Helmut Kohl restant, sur ce point très vague et quand il lance son vaste programme en 10 points sur la réunification, il ne dit pas un mot sur les frontières. La diplomatie polonaise intervient alors non seulement auprès de l'URSS mais surtout du gouvernement français en se fondant sur l'amitié traditionnelle entre la France et la Pologne.

Kohl multiplie les initiatives : le 12 novembre 1989, il assiste avec Mazowiecki, à une messe de réconciliation en Silésie, à Krzyzowa, Kreisau en allemand, sur les terres des Moltke qui avaient animé le cercle de Kreisau, résistants au nazisme impliqués dans l'attentat contre Hitler en 1944. Lors du Conseil européen de Strasbourg en décembre 1989, François Mitterrand Margaret Thatcher et Julio Andreotti insistent auprès du chancelier allemand pour obtenir des garanties sur l'intangibilité de la ligne Oder-Neisse. Le chancelier reste flou et irrité car il sait qu'il y a des élections en Allemagne en 1990 et qu'au sein de son électorat, le poids des anciens réfugiés reste très important (notamment chez la CSU bavaroise). Le 4 janvier, Kohl rencontre Mitterrand à Latché sur ce sujet.

Le premier ministre polonais Tadeusz Mazowiecki se rend à Londres en février 1990 mais malgré leurs interventions, les Polonais ne sont pas invités aux négociations de la réunification lancées ce même mois entre les deux Allemagne et les quatre vainqueurs de la deuxième guerre mondiale qui reviennent comme avant 1949. Il y a un débat historiographique sur le rôle de François Mitterrand présenté dans la presse allemande comme ayant cherché à retarder l'unité mais il semble de Margaret Thatcher ait été beaucoup plus réticente. Les Européens apportent leur soutien à condition que l'Allemagne renforce la cohésion de l'Europe (d'où le traité de Maastricht de 1992).

Les Polonais souhaiteraient que la frontière occidentale de leur pays soit confirmée avant la réunification car ils n'ont pas une totale confiance dans une puissante Allemagne réunifiée alors que de son côté le gouvernement allemand considère que seule une nouvelle entité juridique réunifiée pourra véritablement garantir ses frontières.

Le chancelier Helmut Kohl comprend bien que ce problème des frontières risque de gêner son projet et le 21 juin 1990 il dit au Bundestag « ou bien nous confirmons la frontière

existante ou bien nous mettons en jeu notre chance de parvenir à l'unité allemande ». Le gouvernement allemand fait un émouvant rappel historique des liens entre l'Allemagne et ses terres perdues mais qui resteront dans le cœur de tout Allemand. Finalement le ministre polonais des affaires étrangères Krzysztof Skubiszewski qui était professeur de droit international et qui avait écrit un ouvrage sur la frontière occidentale de la Pologne est invité à participer au troisième temps des négociations 2+4 en juillet 1990

### ***C La réunification allemande et la confirmation de la frontière***

Le 17 juillet 1990 à Paris la conférence 2 + 4 se prononce sur le caractère définitif des frontières de l'Allemagne qui seront celle de l'ancienne RDA et de l'ancienne RFA. La Pologne et l'Allemagne s'engagent à signer un traité complémentaire sur ses frontières.

Le 31 août 1990 est signé le traité de réunification qui est en fait basée sur l'article 23 de la loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne permettant l'adhésion de nouveaux Länder. Comme l'avait prévu le conseil européen de Dublin du 28 avril 1990, l'Allemagne fédérale s'étend, c'est un élargissement de l'Europe communautaire sans traiter avec un État tiers puisque celui-ci est en fait absorbé.

*Le 12 septembre 1990 à Moscou les puissances rendent à l'Allemagne sa souveraineté pleine et entière.*

Le 3 octobre 1990 l'unification entre dans les faits et le 14 novembre est signé un traité entre la Pologne et l'Allemagne qui reconnaît définitivement la ligne Oder-Neisse.

Le lendemain du traité, le gouvernement polonais entame des négociations avec le gouvernement soviétique pour organiser le retrait progressif des troupes du pacte de Varsovie que les Polonais avaient souhaité conserver jusqu'à la signature de l'accord avec l'Allemagne. Le 17 juin 1991, Pologne et Allemagne signent un traité sur les relations de bon voisinage, *Vertrag zwischen der Bundes Republik Deutschland und der Republik Polen über gute Nachbarschaft und freundschaftliche Zusammenarbeit*, traité qui fait explicitement référence à des textes de 1990 sur le droit des minorités nationales signés dans le cadre de la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE), fondée en 1975 par les accords d'Helsinki. : Déclaration finale de la conférence sur la dimension humaine tenue à Copenhague en juin et à la Charte de Paris pour une nouvelle Europe de novembre. Le gouvernement allemand laisse tomber dans l'oubli la question de l'indemnisation des biens immobiliers possédés par les Allemands déplacés, ce que aucun d'ailleurs de ses prédécesseurs n'avait fait depuis l'occupation. Les associations de réfugiés considéraient en effet que la paix et la reconnaissance de la frontière s'accompagnerait d'un dédommagement de la Pologne. Une exposition sur les expulsions organisée en 2006 par des associations a suscité des tensions à Berlin et l'inquiétude des Polonais.

Le gouvernement polonais très nationaliste est encadré dans ses relations avec l'Allemagne sur ce point par sa propre situation : en effet il existe une importante minorité polonaise qui a subsisté en Lituanie mais le gouvernement polonais reste très prudent et ne sollicite pas du gouvernement lituanien la création par exemple d'une province autonome pour les secteurs majoritairement peuplée de Polonais car il sait que la même proposition pourrait lui être fait

par l'Allemagne. Or, la Pologne ne veut pas d'autonomie territoriale pour sa minorité allemande de Silésie, elle accepte juste des droits de citoyen à égalité avec les citoyens de souche polonaise : selon Krzysztof Skubiszewski « les droits des minorités ne sont pas des droits spéciaux mais des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dont jouissent les membres des minorités nationales ».

La politique européenne va également contribuer à apaiser les relations entre les deux pays d'autant que les investissements Allemands arrivent massivement et contribuent au décollage économique de la Pologne nouvelle. La Pologne entre dans l'Union européenne en 2004 et comme c'est le cas pour de nombreuses autres régions frontalières des euro-régions sont créées de part et d'autre de l'ancienne Ligne-Oder-Neisse (voir carte). La législation est renforcée : La loi du 6 janvier 2005 reconnaît officiellement neuf «minorités nationales» (biélorusse, tchèque, lituanienne, allemande, arménienne, russe, slovaque, ukrainienne et juive) et quatre «minorités ethniques» (caraïte, lemk, rom et tatare) ainsi qu'une «langue régionale» (cachoube). De son côté l'Allemagne reconnaît quatre minorités, les Sorabes, les Danois, les Frisons et les Roms. La fin de l'URSS et du pacte de Versovie permet à l'Allemagne, qui décline démographiquement d'accueillir de nouveaux descendants des Allemands d'Europe orientale les Spätaussiedler, avec un contrôle pour éviter les fraudes de personnes qui se font passer pour Allemands afin d'émigrer dans l'Eldorado allemand.

# La frontière germano-polonaise

## Ouvrages

Gabriel Wackermann, *La nouvelle Europe centrale*, 1997

Timothy Snyder, *La reconstruction des nations Pologne Ukraine Lituanie Bélarus 1569-1999*, 2017

Jean-Paul Cahn et Ulrich Pfeil (éditeurs), *Allemagne 1945-1961. De la catastrophe à la construction du Mur*, 2008

Idem, *Allemagne, 1961 -1974. De la construction du mur à l'Ostpolitik*, 2009

Idem, *Allemagne 1974-1980. De l'Ostpolitik à l'unification*, 2009

Hans Stark et Nele Katharina Wissmann, *L'Allemagne change risques et défis d'une mutation*, 2015

Claude Trojan, *La République démocratique allemande. Histoire d'un état rayé de la carte du monde*, 2012

Claire Trojan, *L'identité interdite : les expulsés Allemands en RDA 1945-1953*, 2014

*L'unification de l'Allemagne en 1990. Une documentation*, 1991 (recueil de discours et de traités)

Bernadetta Nitschke, *Wysiedlenie ludnosci niemieckiej z Polski w latach 1945-1949* (L'expulsion de la population allemande de Pologne dans les années 1945-1949), 1999

## Articles :

Jean-François Juneau, « Egon Bahr et la politique à l'Est de la République Fédérale d'Allemagne 1963-1975 Stabilité et transformation », *Revue d'histoire diplomatique*, 2012, p. 167-181.

Sébastien Rossignol, « Doit-on encore parler de colonisation allemande au Moyen-Âge ? Réflexion sur l'historiographie récente concernant l'Europe du Centre-Est au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle », *Revue historique*, 2016, pages 905 à 940.

Marie-France Gaunard, « Les coopérations transfrontalières en Europe : l'exemple des eurorégions, dans Christian Desplat (dir.), *Frontières*, 2002, p. 347-357.

## Atlas

Werner Hilgmann, *Atlas zur deutschen Zeitgeschichte 1918-1968*, 1984

Westermann *Grosser Atlas zur Weltgeschichte*, 1978

*Grosser historischer Weltatlas*, III, Neuzeit, 1968

En ligne sur polona.pl **Atlas de l'ancienne Pologne (ouvrage ancienne)**, Légende numérisée sur [rein.org.pl](http://rein.org.pl)

### Articles en ligne :

Jean Rémi Carbonneau, « La complétude institutionnelle des Sorabes de Lusace depuis l'unification des États allemands », *Politique et Sociétés*, 36, 2017

Frédéric Dessberg, « Enjeux et rivalités politiques franco-britanniques : le plébiscite de haute Silésie (1921) », *Revue historique des armées*, 2009, p. 53-66.

Pierre Dumas, « Le partage de la Haute-Silésie », *Annales de Géographie*, t. 31, n°169, 1922. p. 1-14

Pierre Koenig, « La frontière de l'Oder-Neisse », *Annuaire français de droit international*, volume 36, 1990. p. 107-123

Benjamin Kostrubiec, Wieslawa Zyszkowska, « Bouleversements territoriaux et migrations forcées au XXe siècle en Pologne », *Espace, populations, sociétés*, 1992, p. 203-214.

Florence Lelait, « Les expulsés allemands. Des victimes en quête de reconnaissance », *Amnis, Revue d'études des sociétés et cultures contemporaines*, 2006

Piotr Madajczyk, Dorota Dakowska, « Les minorités nationales dans le processus de réconciliation germano-polonais », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 31, 2000, n°1. L'Allemagne et l'Europe centrale à l'heure de la réconciliation. p. 81-96.

Chantal Metzger, « La réunification allemande dans le cadre des relations internationales », *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain* Les Cahiers du Mimmoc, 2016.

Rainer Münz, Ralf Ulrich, « Les migrations en Allemagne : 1945-1996 », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 14, n°2, 1998. Immigrés et minorités ethniques dans l'espace politique européen. p. 173-210.

Lionel Picard, « La ligne Oder-Neisse est-elle la frontière définitive germano-polonaise ? Le combat des expulsés autour d'une limite géographique », *Sciences Humaines Combinées* Numéro 5 – Limite, 4 mars 2010

Eric Remacle, « La CSCE et les droits des minorités nationales », *Politique étrangère*, n°1, 1993 - 58<sup>e</sup>année. p. 141-154.

**Allemagne  
d'aujourd'hui  
en bref**

La revue traite des grands problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels de l'Allemagne contemporaine sans négliger la dimension historique et la comparaison avec d'autres pays. Elle est aussi un forum franco-allemand. Elle s'adresse aux germanistes, historiens, politologues, économistes, étudiants comme enseignants, aux journalistes et aux décideurs politiques ainsi qu'au grand public intéressé par l'Allemagne.



Cecille

**Université  
de Lille**

**CNL** CENTRE  
NATIONAL  
DU LIVRE

ISBN : 978-2-7574-2518-3  
ISSN : 0002-5712 (imprimé)  
ISSN : 2551-9409 (en ligne)  
Prix : 18 €



*L'Allemagne et la Pologne en Europe :  
une normalisation inachevée ?*  
Un dossier dirigé par Thomas Serrier et Pierre-Frédéric  
Weber, No 228 (avril-juin 2019)

*Les médecines alternatives  
en Allemagne,*  
un dossier dirigé par Jean-Louis Georget et Guillaume  
Robin, No 229 (juillet-septembre 2019)

*Les droits des animaux et le mouvement  
végan en Allemagne,*  
un dossier dirigé par Julien Sellier, No 230 (octobre  
-décembre 2019)

**Au sommaire  
du prochain  
numéro**  
<

**Wojciech Wrzesinski,  
« L'Allemagne et la Pologne,  
1918-1944-2000 »,  
*Matériaux historiques de notre temps,*  
2001(en ligne)**

**Le Monde diplomatique**  
**Janvier 1990**  
**Mars 1990**  
**Avril 1990**  
**Décembre 1990**  
**Août 1991**

Paul Valéry

*Regards sur le monde actuel*

« La division même du territoire habitable en nations politiquement définies est purement empirique. Elle est historiquement explicable : elle ne l'est pas organiquement, car la ligne tracée sur la carte et sur le sol qui constitue une frontière résulte d'une suite d'accidents consacrés par des traités. Dans bien des cas, cette ligne fermée est bizarrement dessinée : elle sépare des contrées qui se ressemblent, elle en réunit qui diffèrent grandement ; et elle introduit dans les relations humaines des difficultés et des complications dont la guerre qui en résulte n'est jamais de solution mais au contraire un nouvel ensemencement ».

1860 Napoléon III

l'Autriche

Victor-Emmanuel de Savoie

Nice Savoie

24 MARS 1860  
Traité entre  
L'EMPEREUR NAPOLEON III  
ET  
LE ROI VICTOR-EMMANUEL II  
Relatif  
à la REUNION de la SAVOIE à la FRANCE

22 & 23 AVRIL 1860  
Les populations de la Savoie appelées  
à manifester leur volonté  
par le suffrage universel déclarent  
qu'elles veulent être réunies à la France

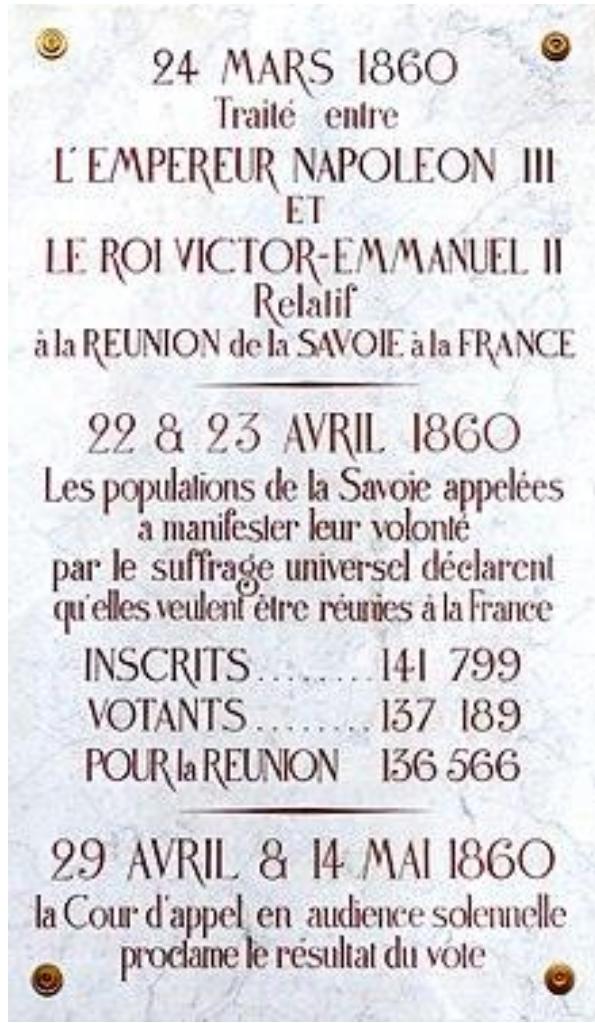
INSCRITS ..... 141 799

VOTANTS ..... 137 189

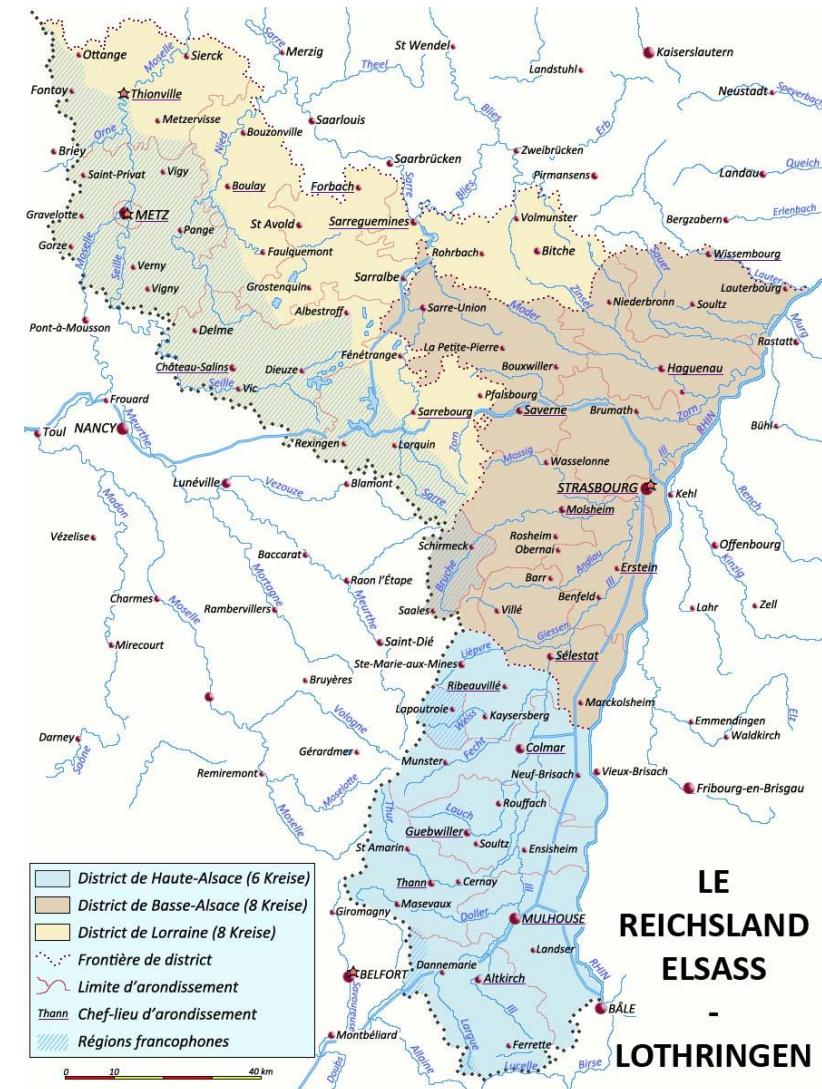
POUR la REUNION 136 566

29 AVRIL & 14 MAI 1860  
la Cour d'appel en audience solennelle  
proclame le résultat du vote

1860 Napoléon III  
l'Autriche  
Victor-Emmanuel de Savoie  
Nice Savoie



traité de Francfort 1871 Bismarck  
Louis XIV droit d'option  
Jus emigrandi



# I Le tracé de la frontière germano-polonaise en 1939 : un casus belli idéal

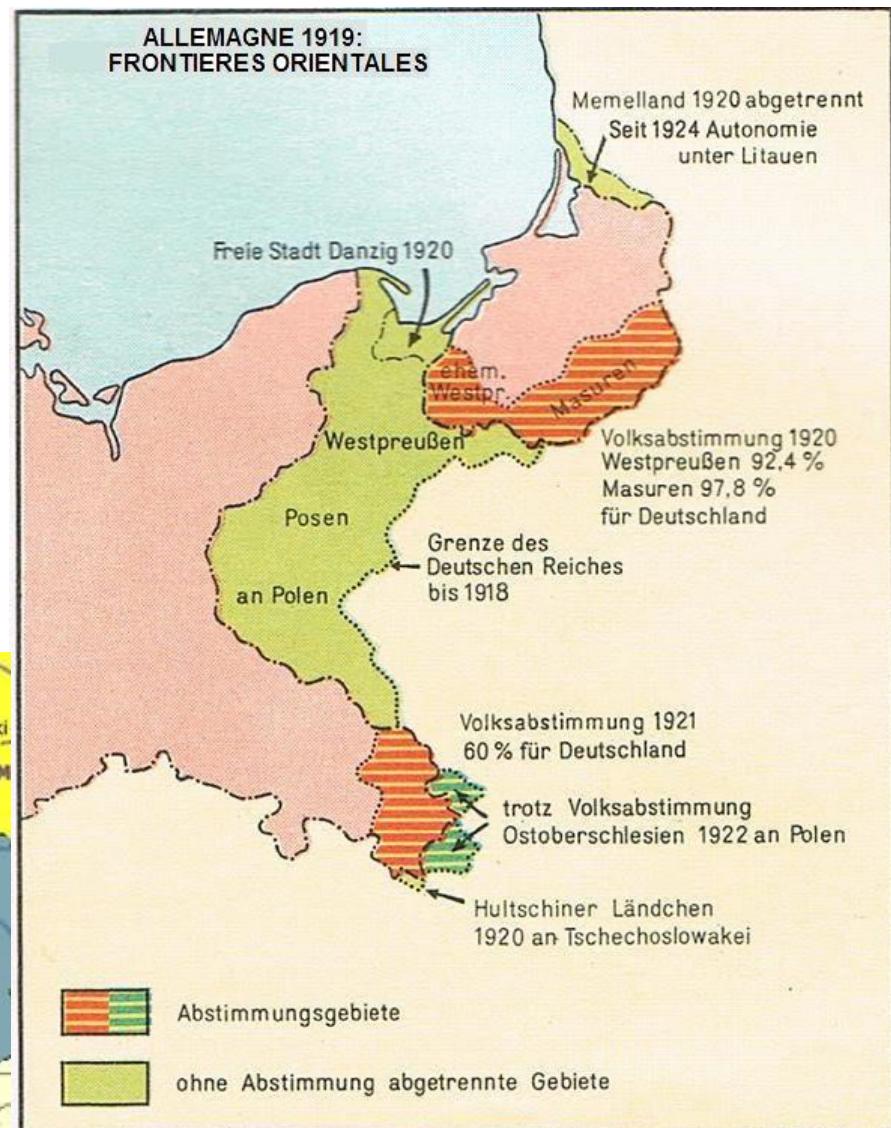
## A Le corridor de Dantzig

Les articles 27 (point 7), 28 et 87 du traité de Versailles fixaient les limites germano-polonaises  
*(traité intégral en mode texte sur le site de l'université de Perpignan)*

Posnanie  
Posen  
Poznan

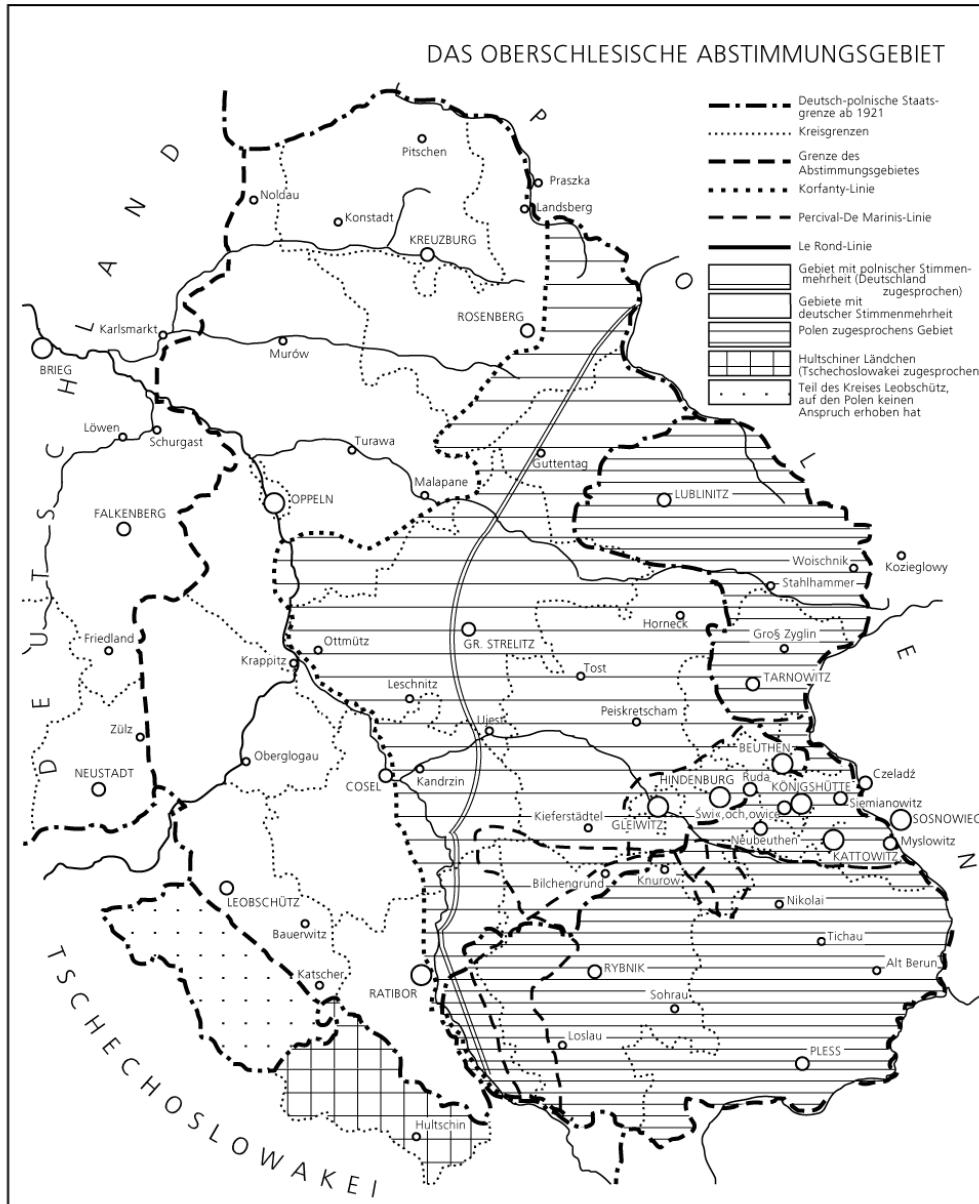
Avant 1772

Gdynia



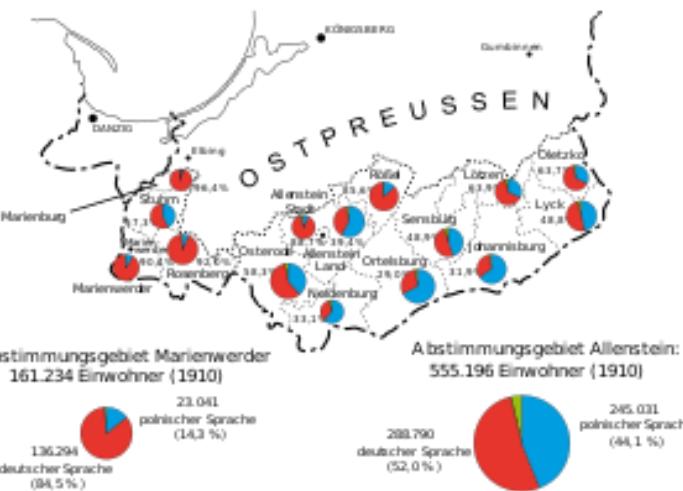
# B Les plébiscites de 1920-1921 Wilson

## SDN articles 88, 94, 95, 96, 97 du traité de Versailles



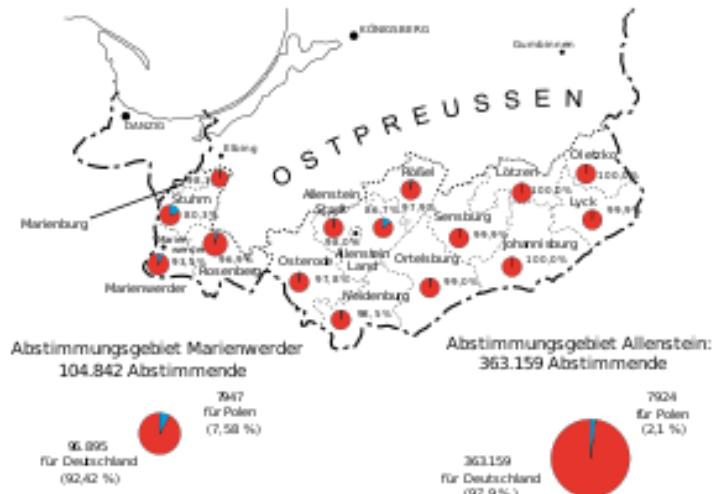
### Muttersprache nach Kreisen (Zensus von 1910)

(Anteil der Deutschsprachigen ist in Prozent angegeben. Ergebnisse auf die erste Nachkommastelle gerundet, die Größe der Kreise entspricht den relativen Bevölkerungszahlen)



### Abstimmungsergebnisse vom 11. Juli 1920 nach Kreisen

(pro-deutsche Stimmen sind in Prozent angegeben. Ergebnisse auf die zweite Nachkommastelle gerundet, die Größe der Kreise entspricht den relativen Zahlen der Abstimmenden)

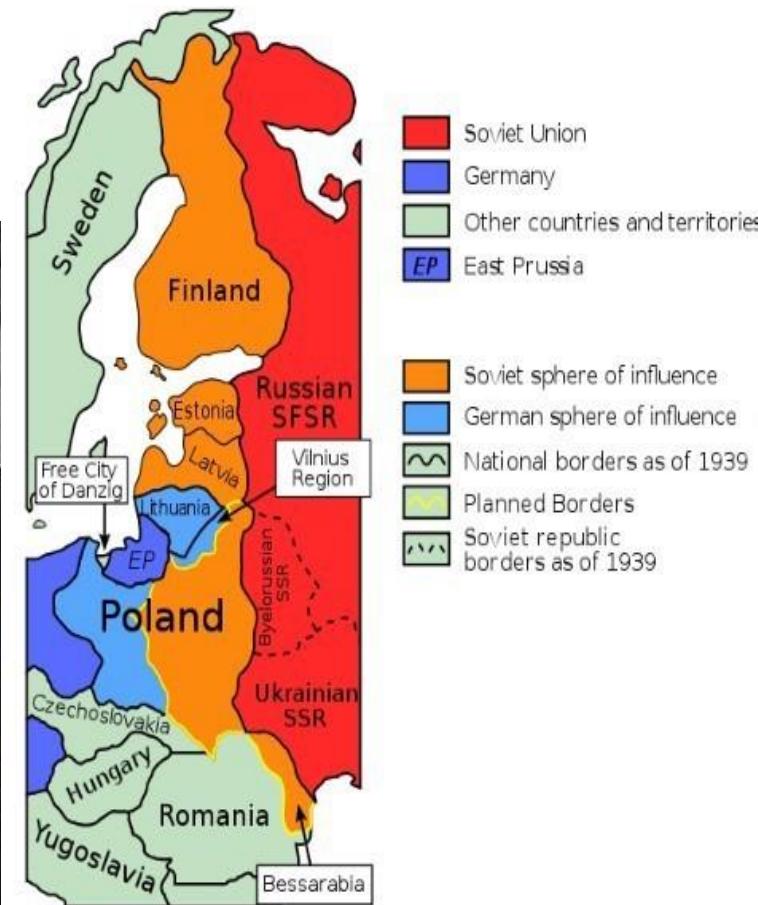


## *C La 3<sup>e</sup> disparition de la Pologne lors du 5<sup>e</sup> partage (septembre 1939)*

accords Molotov-Ribbentrop d'août 1939  
les pays baltes, la partie orientale de la  
Pologne avec une partie de la Biélorussie et  
de l'Ukraine la Bessarabie



Planned division of Central Europe  
according to Molotov-Ribbentrop Pact





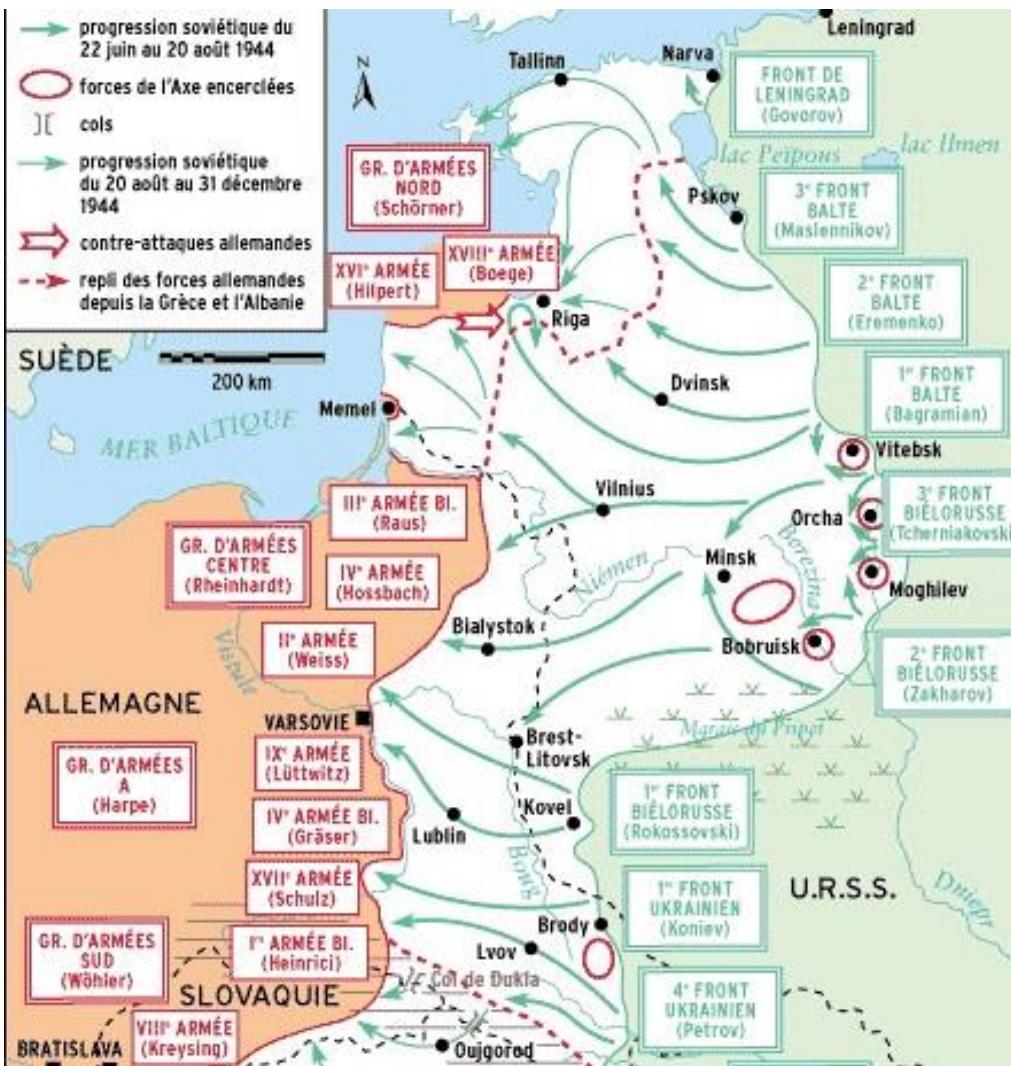
## TERRITORIES OF POLAND ANNEXED BY THE THIRD REICH AND THE SOVIET UNION (Lines of partition from 10/21/1939 to 6/22/1941)

# DAS „GROSSDEUTSCHE REICH“ (Gau der NSDAP, „Reichsgau“ und besetzte Gebiete) 1945



## II La frontière germano-polonaise à l'issue de la deuxième guerre mondiale

### *A La nouvelle frontière politique*



Stalingrad (janvier-février 1943)  
protocole de Londres 12 septembre 1944  
l'Allemagne frontières de 1937  
trois zones d'occupation

accords de Londres 14 novembre  
l'Allemagne sera gouvernée par les trois vainqueurs ;

12 février 1945 à Yalta

États-Unis et Royaume-Uni, accorderont sur leur zone une partie pour la France.

L'autorité suprême : « Supreme Authority with Respect to Germany ».

# Comité polonais de libération nationale

1944 inféodé à Moscou.

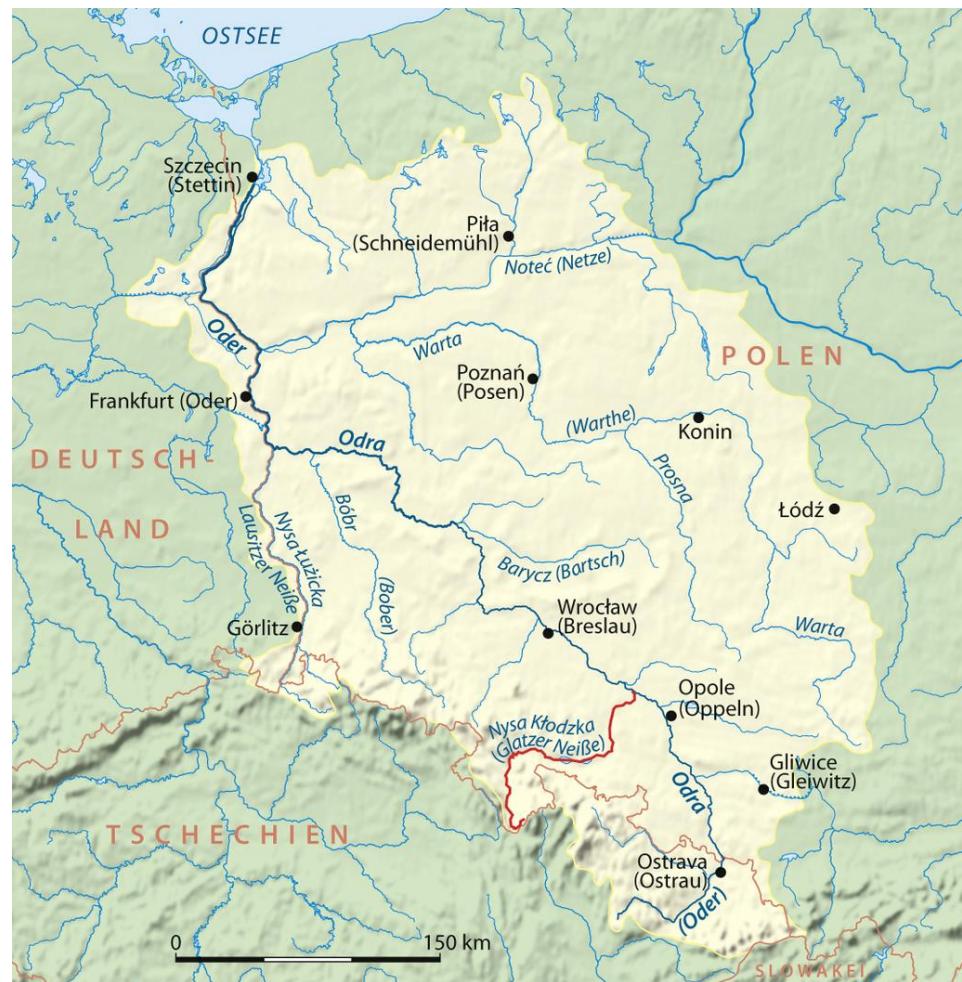
**l'Oder (Odra) et la Neisse(Nysa)**

**une qui coule sud-nord entre la Saxe et la Silésie Lausitzer Neisse**

**une à l'est qui coule en pleine Silésie. Glätscher Neisse**

**la Neisse occidentale qui passe à Görlitz.**

**Stettin**



Potsdam 2 août 1945 « Les chefs des trois gouvernements réaffirment qu'à leur avis, la délimitation définitive de la frontière polonaise occidentale doit être ajournée jusqu'au moment du règlement de la paix. « Les chefs des trois gouvernements sont d'accord pour que l'État polonais administre, en attendant le tracé définitif de cette frontière, les anciens territoires allemands qui sont situés à l'est d'une ligne partant de la mer Baltique, immédiatement à l'ouest de Swinemünde, pour descendre le long de l'Oder jusqu'au confluent de la Neisse occidentale, puis longer celle-ci jusqu'à la frontière tchécoslovaque, y compris la partie de la Prusse orientale qui n'est pas placée sous l'administration soviétique en vertu de l'accord intervenu à la présente conférence de la région de l'ex-ville libre de Dantzig, lesdits territoires ne devant pas être, à cette fin, considérés comme faisant partie de la zone soviétique d'occupation de l'Allemagne. » Site de l'université de Perpignan

## convention russo-polonaise du 21 avril 1945 article 6 de Potsdam

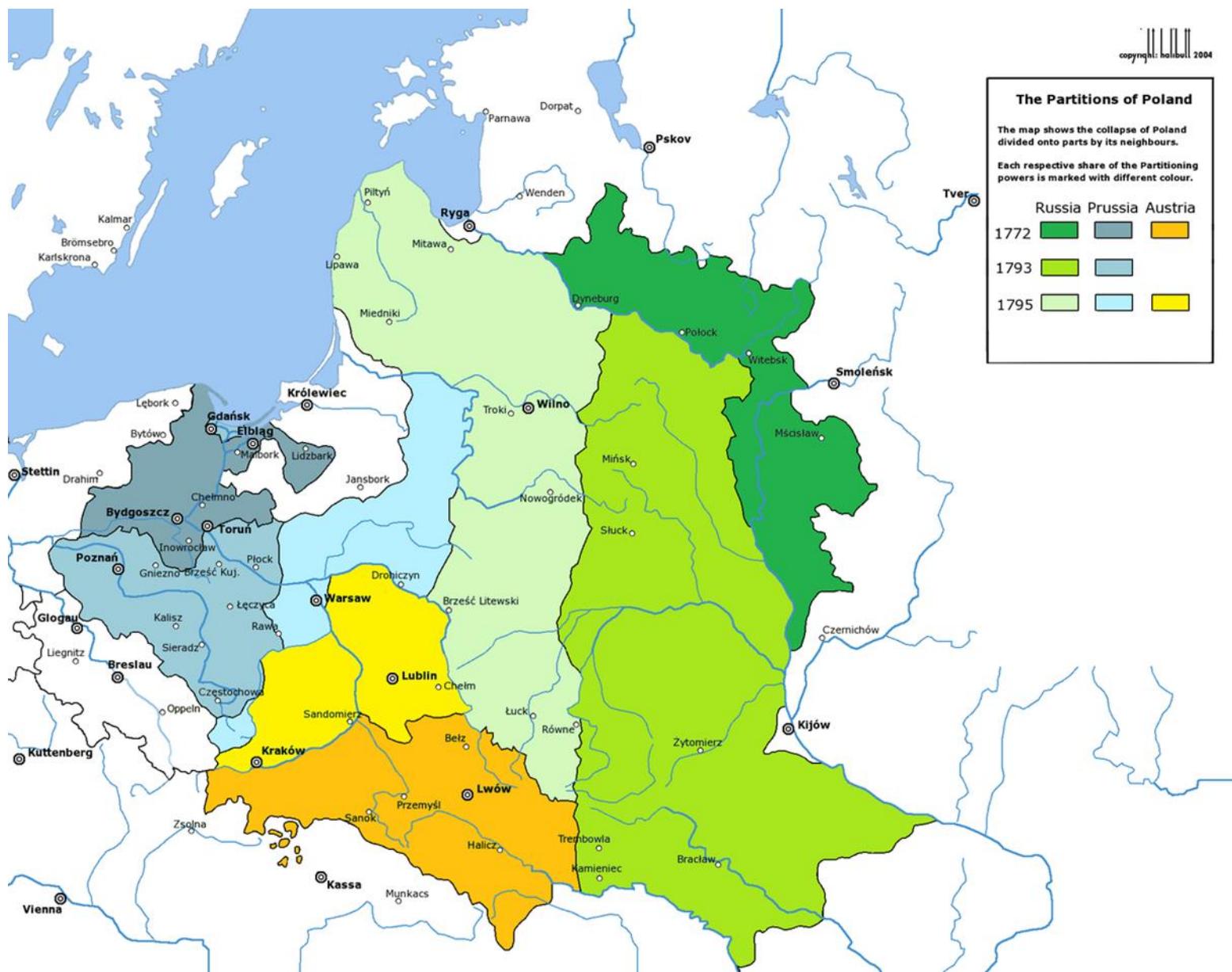


La Conférence a examiné une proposition du gouvernement soviétique suivant laquelle, en attendant le règlement définitif des questions territoriales par les traités de paix, la partie de la frontière occidentale de l'Union des républiques socialistes soviétiques contiguë à la mer Baltique, partirait d'un point situé sur la côte orientale de la baie de Dantzig pour se diriger vers l'est au point de jonction des frontières de la Lituanie, de la République polonaise et de la Prusse orientale, au nord de Braunsberg-Goldap.

La Conférence a accepté le principe de la proposition soviétique concernant le transfert définitif à l'Union des républiques socialistes soviétiques de la ville de Koenigsberg et de la région limitrophe, telle qu'elle est décrite plus haut, sous réserve de l'examen de la frontière actuelle par des experts.

Le président des États-Unis et le premier ministre britannique ont déclaré qu'ils appuieraient la proposition de la Conférence au moment du prochain règlement de la paix. »

## B La nouvelle frontière ethno-linguistique



colonel de l'Armée rouge, Wanda Wasilewska, fille du premier ministre des affaires étrangères de la Pologne indépendante de 1918



droite nationaliste représentée notamment par Stanisław Grabski

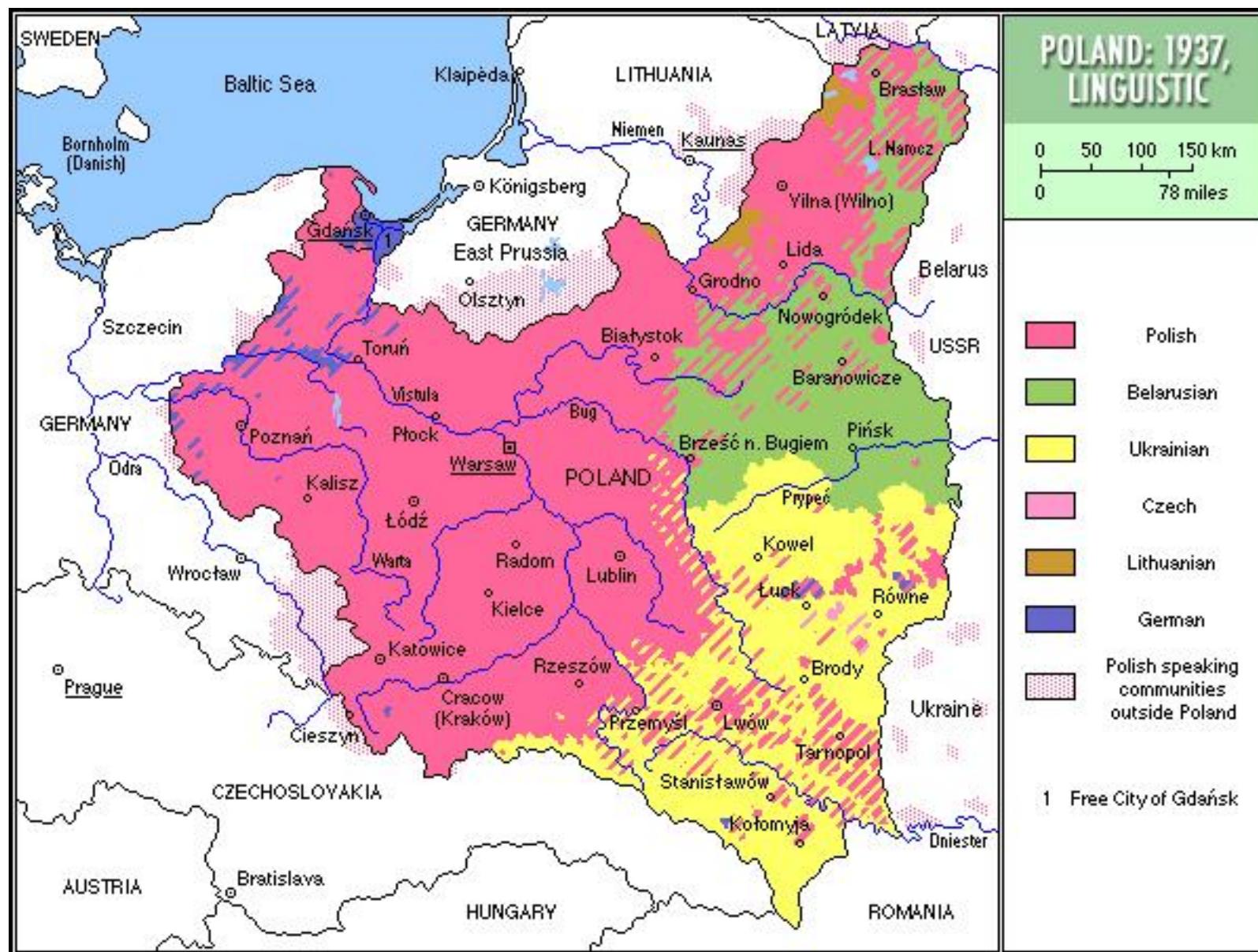
ligne Curzon  
1919

Staline

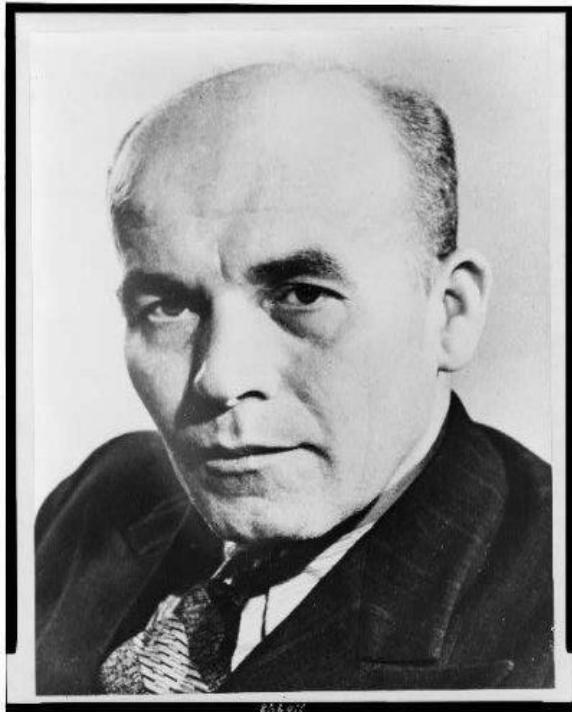


27 septembre 1944, le gouvernement de Lublin déclare : « L'expérience de la "cinquième colonne" et les méthodes d'occupation allemandes pendant la guerre rendent impossible une cohabitation des populations polonaise et allemande dans l'espace d'un même État »

# transfert de populations



15 décembre 1944, Winston Churchill déclare devant le parlement britannique « l'expulsion est à long terme la solution la plus satisfaisante ; elle mettra fin au mélange des populations qui conduit à des problèmes sans fin ».



mai 1945, le secrétaire général du POP Władysław Gomułka (1905-1982) déclare « Nous devons les mettre à la porte ».

## article XIII de l'accord de Potsdam : un « transfert de façon ordonnée et humaine»



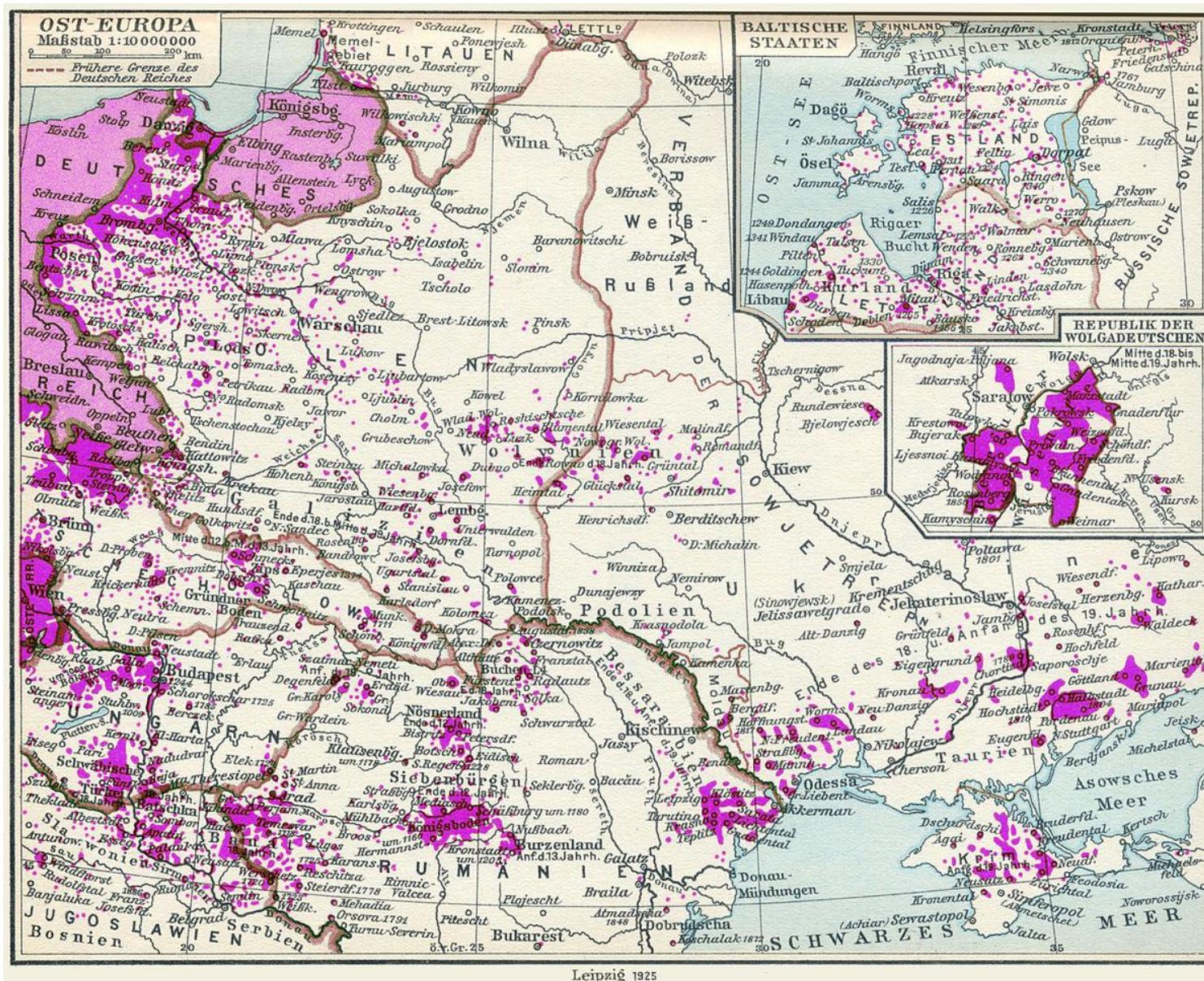
### III Deux légitimités historiques qui s'affrontent

#### *A La fin du Drang nach Osten*

germanisation du  
Mecklenburg, de la Saxe, de la  
Thuringe, du Brandebourg, de  
la Silésie, de la Poméranie et  
de la Prusse orientale



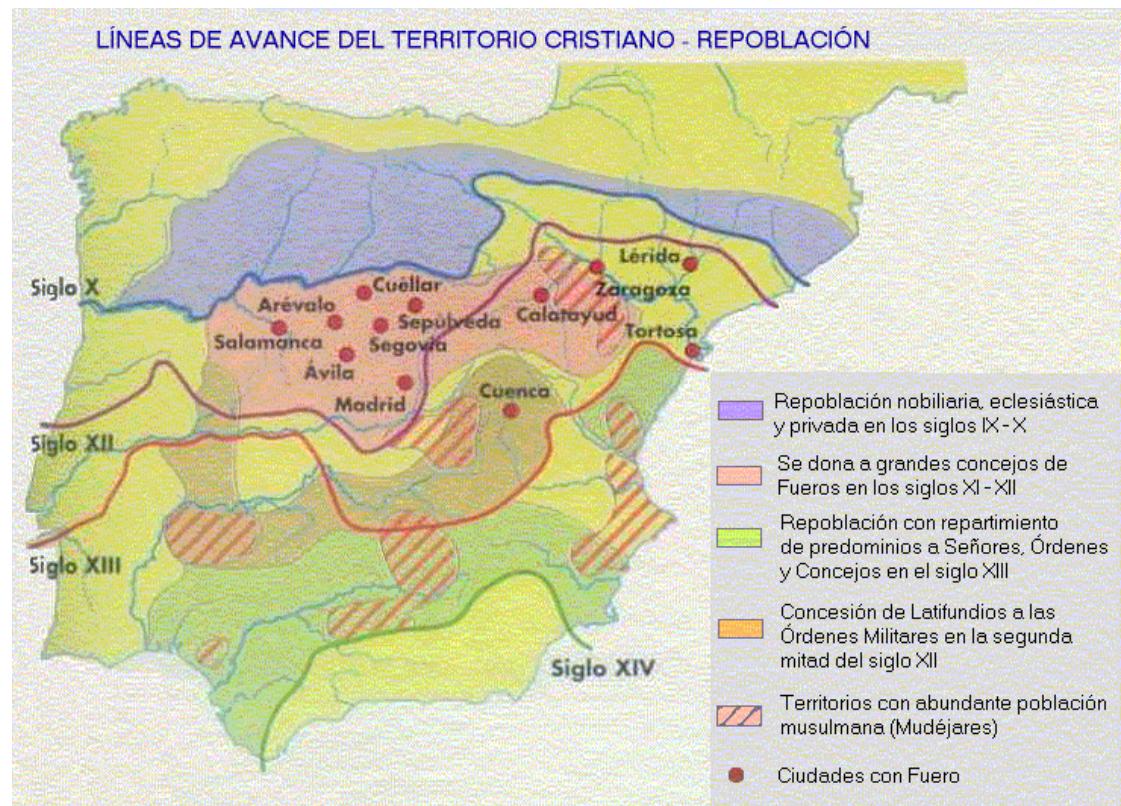
# l'espace vital « Lebensraum »



« peuplement allemand » « Deutsche Ostsiedlung »  
Chevaliers teutoniques    princes polonais

« européisation de l'Europe »

« révolution du XIII<sup>e</sup> siècle »



## *B Le retour aux frontières de la première Pologne*



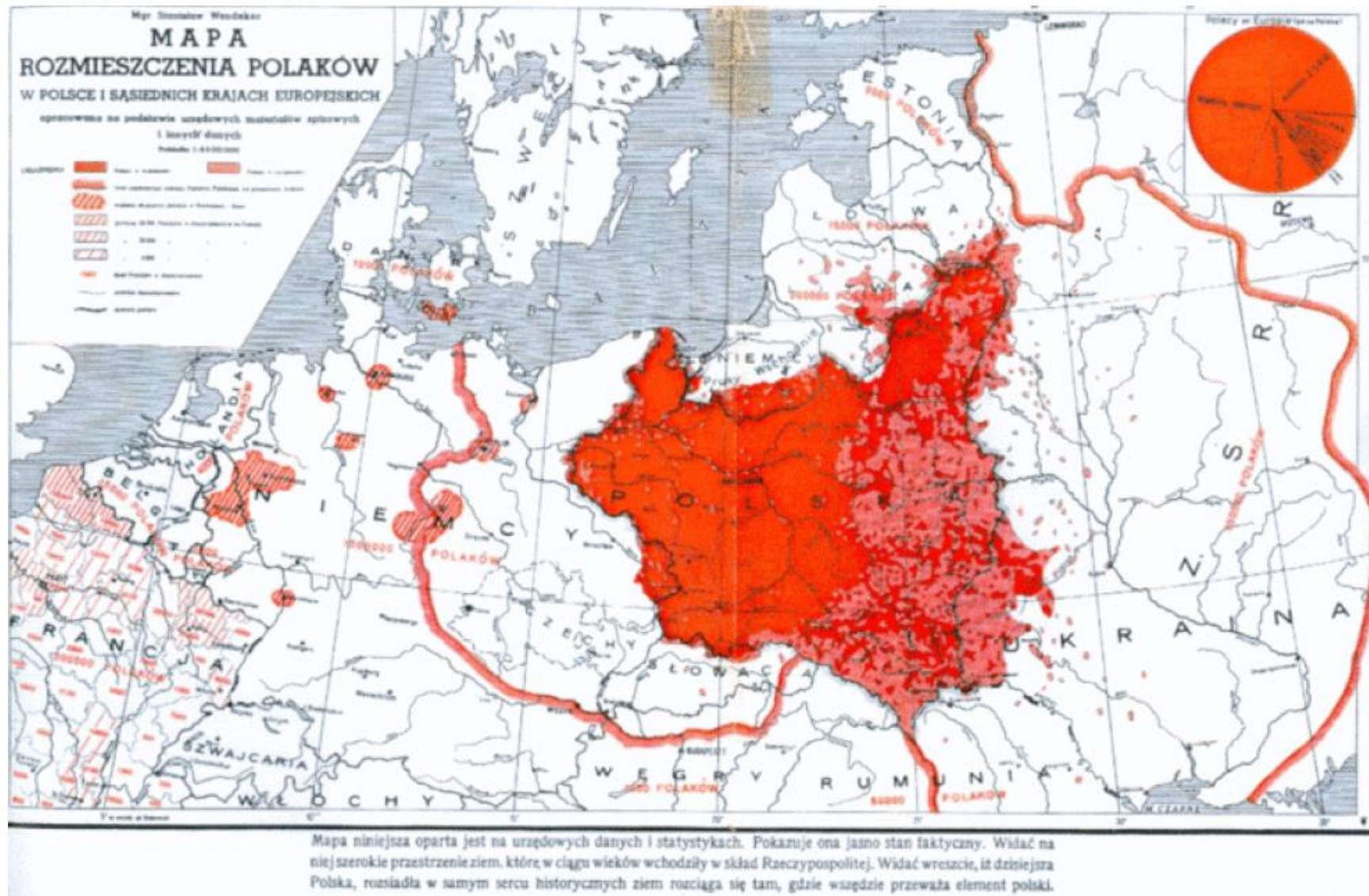
# Piasts aux X-XII<sup>e</sup> siècle Boleslas Bouche-Torse 1113

## Bolesław III Krzywousty

Affiche de 1945-46



## Carte montrant l'extension politique maximale de la Pologne et le peuplement polonais



## Marches de l'Empire (Marche de Lusace, Marche du Nord) tribus slaves,



Abodrites  
Leutizes  
Hévelles  
Sorbes  
(Sorabes de Lusace)

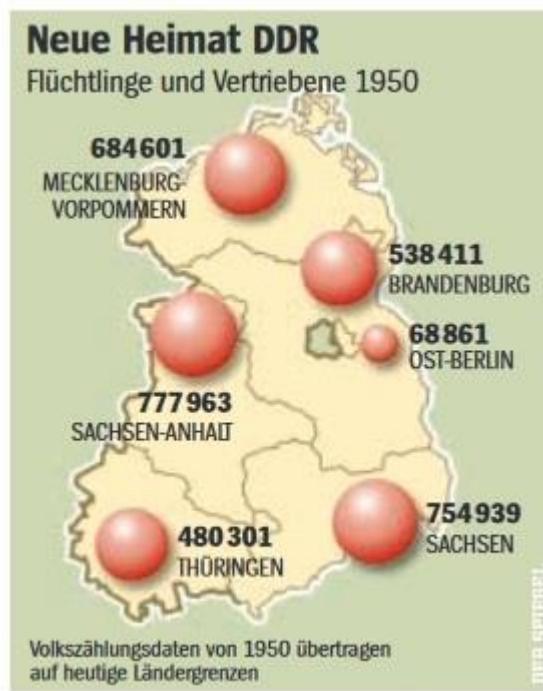
## IV Des relations germano-polonaises liées au sort des réfugiés

### A Le cas de la République démocratique allemande

24 % de la population de la RDA : réfugiés

17 % de réfugiés en Saxe

43 % en Mecklenburg.



RDA signe le 6 juillet 1950 le traité de Görlitz (Zgorzelec) qui reconnaît la ligne Oder-Neisse comme frontière (le tracé est entériné le 27 janvier 1951)

« personnes déplacées » (Umsiedler)  
ZVU « Zentral Verwaltung für Umsiedler »  
« nouveaux citoyens » (Neubürger )

Wrocław au lieu de Breslau,  
Gdansk au lieu de Dantzig,  
Szczecin au lieu de Stettin



## *B Le cas de la République fédérale d'Allemagne*

République fédérale d'Allemagne  
1949 Loi fondamentale  
capitale provisoire Bonn

« ministère des expulsé réfugiés  
et blessés de guerre »

Bundesministerium für Vertriebene,  
Flüchtlinge und Kriegsgeschädigte

Le 13 juin 1950, déclaration du  
Bundestag « Le territoire est toujours  
une partie de l'Allemagne ».

réfugiés, fugitifs Flüchtlinge  
1944-1945



# expulsés Vertriebene ou Heimatvertriebene 1945-1948

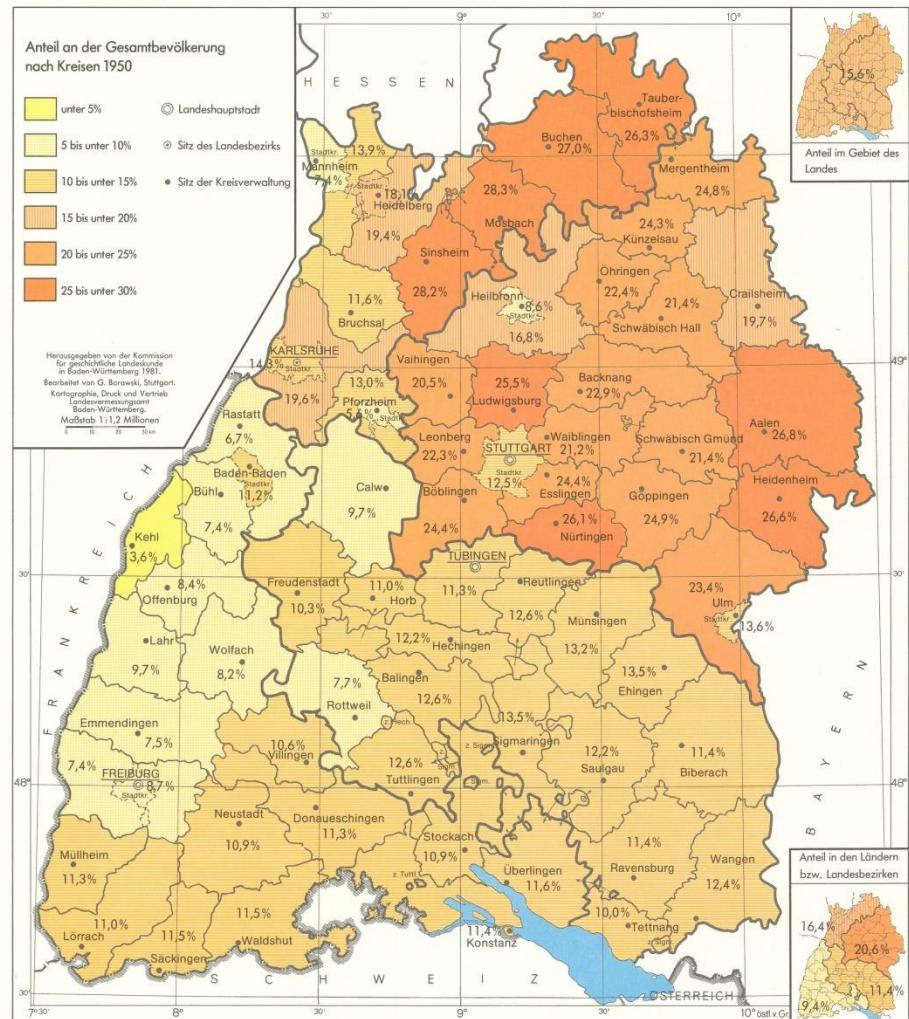
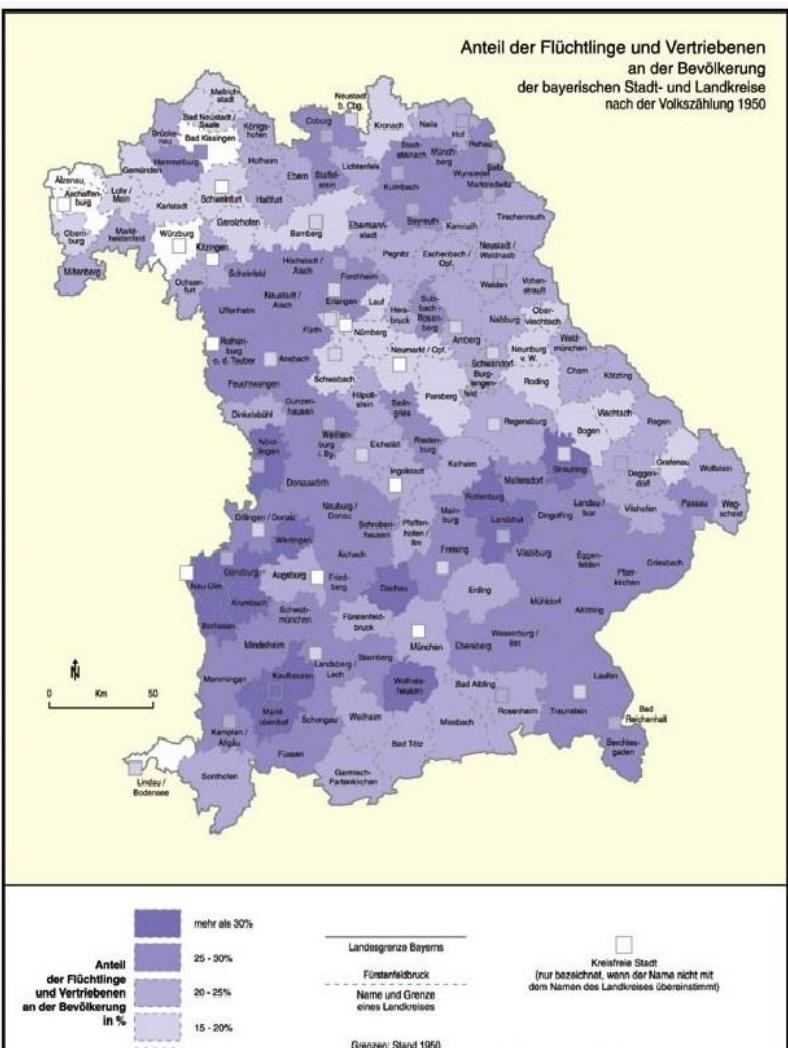


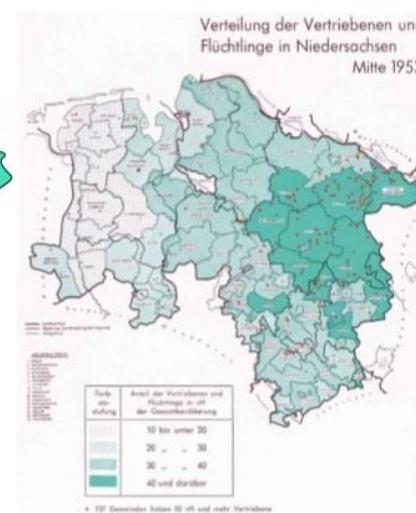
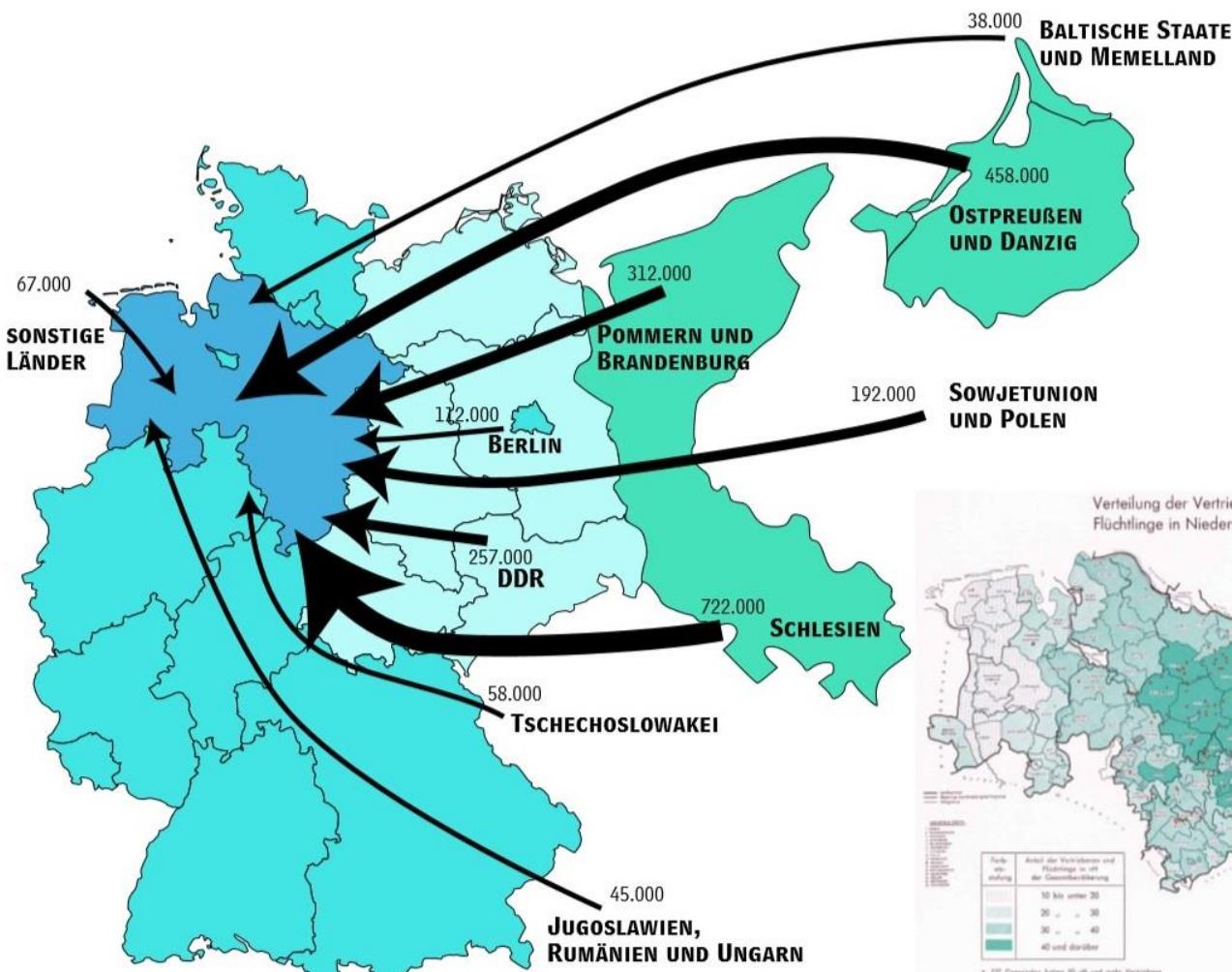
les associations de réfugiés  
(Landsmannschaft)  
1950 « alliance des réfugiés » (Bund der  
Vertriebene)

en mai 1950 une Charte des expulsés  
allemands  
tous les ans un jour de la patrie  
Tag der Heimat



# environ 15 % de la population



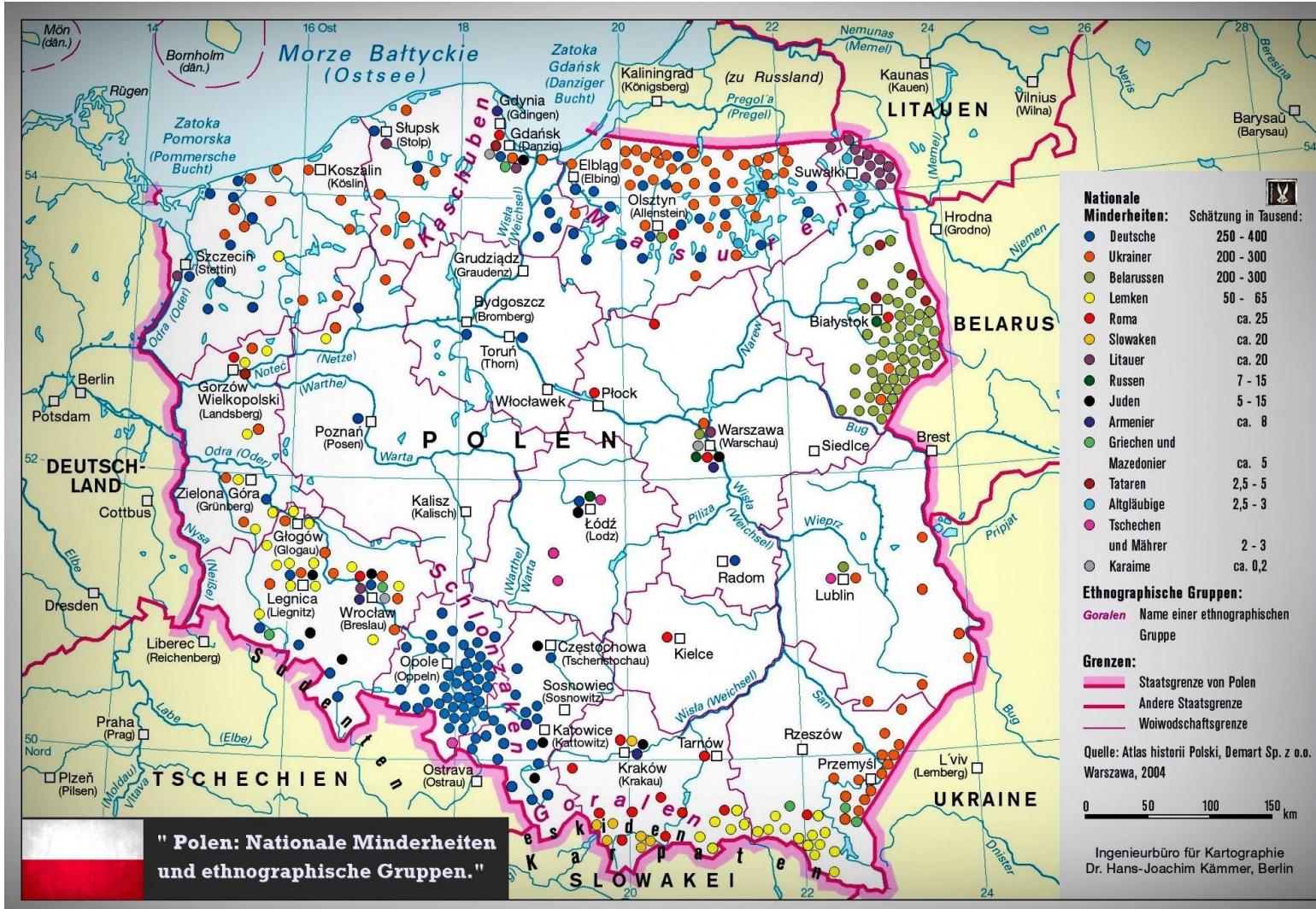


« rapatriés » (Aussiedler)  
de Pologne avec le Dégel de Khrouchtchev

## C La minorité allemande en Pologne

région d'Opole minorité germanophone qui approche les 10 % de la population

18 novembre 1965  
concile de Vatican II  
5 décembre 1965



Mazures, Silésiens et Warmiens

## ***IV De l'Ostpolitik à la réunification***

## *A L'Ostpolitik*

# Willy Brandt SPD en charge à partir de 1969 Egon Bahr

**février 1966, 27 % des Allemands de l'Ouest favorables à la reconnaissance de la ligne Oder-Neisse comme frontière, 47 % en novembre 1967**



## Déclaration du 3 octobre 1954, EU, RU et France seule la RFA =Allemagne



« phénomène » (Phänomen)

Les deux Allemagnes se reconnaissent mutuellement en novembre-décembre 1972 et entrent à l'ONU en 1973.

## traité du 7 décembre 1970 engage la Pologne et la République fédérale d'Allemagne



### Article I

(1) La République fédérale d'Allemagne et la République populaire de Pologne sont d'accord pour constater que la ligne frontière existante, dont le tracé a été fixé au chapitre IX des accords de la conférence de Potsdam du 2 août 1945, forme la frontière d'Etat occidentale de la République populaire de Pologne. (Le tracé part de la Baltique immédiatement à l'ouest de Swinemuende, suit l'Oder jusqu'au confluent de la Neisse de Lusace, puis le cours de cette dernière jusqu'à la frontière tchécoslovaque).

(2) Elles confirment l'inviolabilité de leurs frontières existantes pour le présent et l'avenir, et s'engagent réciproquement au respect sans restriction de leur intégrité territoriale.

(3) Elles déclarent n'avoir l'une envers l'autre aucune prétention territoriale et qu'elles n'en élèveront pas à l'avenir.

## 1974 « fondation pour la culture des expulsés Allemands »

## ***B La chute du bloc de l'Est et les perspectives de réunification***

**Le printemps 1989 est marqué par l'effritement progressif du Pacte de Varsovie  
9 novembre ouverture du Mur**

**ministre des Finances allemand Théo Waigel propos inquiétants sur la frontière ouest de la Pologne ; le chancelier Helmut Kohl Programme en dix points**



**12 novembre 1989,  
Mazowiecki  
messe de réconciliation  
en Silésie, à Krzyzowa,  
Kreisau en allemand, terres des Moltke  
cercle de Kreisau**



Conseil européen de Strasbourg en  
décembre 1989, François Mitterrand  
Margaret Thatcher et Julio Andreotti



4 janvier 1990 Kohl rencontre Mitterrand à Latché

**Le premier ministre polonais Tadeusz Mazowiecki se rend à Londres en février 1990**



**Kohl 21 juin 1990 au Bundestag**  
**« ou bien nous confirmons la frontière existante ou bien nous mettons en jeu notre chance de parvenir à l'unité allemande »**



**le ministre polonais des affaires étrangères Krzysztof Skubiszewski invité en juillet 1990**

## *C La réunification allemande et la confirmation de la frontière*

**17 juillet 1990 à Paris la conférence 2 + 4 se prononce sur le caractère définitif des frontières de l'Allemagne**

**31 août 1990 est signé le traité de réunification qui est en fait basée sur l'article 23 de la loi fondamentale**

**conseil européen de Dublin du 28 avril 1990**

***Le 12 septembre 1990 à Moscou les puissances rendent à l'Allemagne sa souveraineté pleine et entière.***



**Le 3 octobre 1990 l'unification entre dans les faits**

**14 novembre 1990** est signé un traité entre la Pologne et l'Allemagne qui reconnaît définitivement la ligne Oder-Neisse.

traité germano-soviétique signé à Moscou le 9 novembre 1990

**Le 17 juin 1991, Pologne et Allemagne signent un traité sur les relations de bon voisinage, Vertrag zwischen der Bundes Republik Deutschland und der Republik Polen über gute Nachbarschaft und freundschaftliche Zusammenarbeit »**

**Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE), fondée en 1975 par les accords d'Helsinki.**

**Déclaration finale de la conférence sur la dimension humaine tenue à Copenhague en juin 1990**

**Charte de Paris pour une nouvelle Europe de novembre 1990**

Krzysztof Skubiszewski « les droits des minorités ne sont pas des droits spéciaux mais des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dont jouissent les membres des minorités nationales »

La loi du 6 janvier 2005 reconnaît officiellement neuf «minorités nationales» (biélorusse, tchèque, lituanienne, allemande, arménienne, russe, slovaque, ukrainienne et juive) et quatre «minorités ethniques» (caraïte, lemk, rom et tatare) ainsi qu'une «langue régionale» (cachoube).

Spätaussiedler

eurorégions  
Les eurorégions à la frontière germano-polonaise

